

Le poids des familles seigneuriales aux confins de l'Anjou et de la Bretagne : Martigné - Pouancé - La Guerche

Pourquoi consacrer une longue étude à l'implantation et aux destins de trois familles, seigneuriales sans doute, mais qui ne comptent pas parmi les plus grands lignages du X^e au XII^e siècle, et qui de surcroît ne concernent pas la même région, puisque l'une — Pouancé — est angevine et les autres — Martigné et La Guerche — sont bretonnes ?

La première raison tient au fait que les trois noms et lieux de Martigné, Pouancé et La Guerche se placent au cœur d'une région contestée et partagée depuis des temps très anciens : dès la fin de la protohistoire, la limite des cités namnète et riedone la partageait déjà en deux ; au début du haut Moyen Age, elle passe dans l'aire neustrienne, s'intègre ensuite à la marche bretonne, mais, au IX^e siècle, au temps de l'expansion bretonne vers l'est, Salomon la fait entrer dans son royaume en même temps que le Craonnais ; pour peu de temps cependant, car c'est sans doute au cours du X^e siècle que les comtes d'Anjou reprennent une partie du Nantais et font refluer leur frontière avec la Bretagne vers l'ouest, sur son tracé définitif, celui du bas Moyen Age et des Temps modernes (1). On ne peut donc manquer de relever la permanence du destin frontalier de cette région aujourd'hui encore éclatée entre trois départements et deux régions (2).

La seconde tient dans le fait que cette contrée de marche est réputée avoir été dès le XI^e siècle une sorte de glacis politico-militaire entre l'Anjou

(1) J.-C. MEURET, *Peuplement, pouvoir et paysage d'une région de marche, aux confins de l'Anjou et de la Bretagne, des origines au Moyen Age*, Thèse de l'Université de Rennes 2, 1992, vol. I (des origines au haut Moyen Age) et vol. III (illustrations).

(2) Ce sont les départements d'Ille-et-Vilaine (Martigné-Ferchaud et La Guerche), du Maine-et-Loire et très partiellement de la Mayenne (Pouancé), et les régions Bretagne et Pays de la Loire. Pour parfaire cette impression de balkanisation, il faut ajouter qu'un quatrième département, la Loire-Atlantique à qui la Révolution attribua la région de Châteaubriant, conflue dans ce même secteur.

et la Bretagne. Les châteaux sièges de seigneuries y furent plus nombreux et plus forts qu'ailleurs. Aussi, plus que d'autres régions moins contestées, celle-ci offre-t-elle un terrain privilégié pour observer les manœuvres et les destins des familles seigneuriales (3).

La troisième, enfin, consiste simplement en une tentative d'éclaircissement des liens familiaux qui unirent les seigneurs de Martigné, de Pouancé et de La Guerche. En effet, la connaissance que l'on a eu jusqu'ici de ces familles souffre de deux maux : le premier tient dans le fait que la première généalogie des seigneurs de La Guerche, établie par Pierre Le Baud (4), contenait nombre d'erreurs, mais que cela ne l'empêcha pas de faire autorité et même d'être répétée à l'envi par beaucoup d'historiens, jusqu'au XX^e siècle (5). Le second résulte de la coupure de cette région entre plusieurs départements, ce qui a eu pour effet de cloisonner la recherche et d'empêcher la confrontation des sources écrites angevines et bretonnes.

(3) La Borderie voyait dans le développement des fortes seigneuries frontalières (Fougères, Vitré, La Guerche, Châteaubriant...) une volonté politique des souverains bretons du XI^e siècle, celle de protéger leurs confins orientaux d'éventuels empiètements normands ou angevins en les confiant à des proches d'origine bretonne (Main, Rivallon, Mainguené, Brient...) (LA BORDERIE, *Essai sur la géographie féodale de la Bretagne*, Rennes, Plihon-Hervé, 1889, p. 9-10).

(4) LE BAUD, « Les Chroniques de Vitré », *Histoire de Bretagne avec les Chroniques des Maisons de Vitré et de Laval*, 1638, p. 19.

(5) Ce fut le cas du Frère DU PAZ, *Histoire généalogique de plusieurs maisons illustres de Bretagne*, Paris, Nicolas Buon, 1619, d'A. DE LA BORDERIE, *Histoire de Bretagne*, Rennes, Paris, 1899, t. III, p. 20-21 et de l'abbé GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Plihon et Hervé, 1898, vol. II, baronnies, p. 208. Les monographies-compilations relatives à La Guerche reprennent sans critique les fables de Le Baud et de Du Paz : la plus ancienne, aujourd'hui disparue, est celle de Jean GUÉRIN. Ce notaire et syndic des procureurs de La Guerche écrivit vers 1750 une histoire généalogique des seigneurs de La Guerche dont une copie connue sous le nom de « *manuscrit de la fabrique* » (de Rannée - La Guerche) circula sans doute jusqu'au milieu du XX^e siècle avant de s'évanouir. Les auteurs suivants reconnaissent y avoir puisé directement et répètent les mêmes erreurs : Marquis de PREAULX, *Notice généalogique et historique sur Pouancé et La Guerche*, Paris, 1832, p. 20-24 ; Henri GODIVIER, *Histoire de Pouancé et de ses environs*, Mayenne, 1906 ; E. AUBRY, *Notices chronologiques sur La Guerche*, Heaumé, 1901, p. 8-13 ; Abbé BOUQUAY, *La Guerche*, ouvrage dactylograhié, Bibliothèque municipale de Rennes, p. 6. On retrouve les mêmes affirmations dans une brochure récemment publiée : A.-F. LESACHER, *La Guerche de Bretagne et son pays*, Secalib, 1983, p. 3...

Des historiens ont cependant fait preuve de plus d'esprit critique ; ainsi, B. DE BROUSSILLON (*La Maison de Laval (1020-1605)*, Paris, Picard, 1895, t. I, p. 281-282) mettait déjà en doute ces fantaisies généalogiques. Plus près de nous, c'est surtout le remarquable travail de J.P. BRUNTERCH qui a permis de dépoussiérer et de faire avancer le problème du début de la féodalité au sud-est de la Bretagne : « Puissance temporelle et pouvoir diocésain des évêques de Nantes entre 936 et 1049 », *M.S.H.A.B.*, T. LXI, 1984, p. 29-82. Pour les seigneurs de Châteaubriant, un article de Ch. BOUVET fait le point : « A propos des premiers seigneurs de Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles », *Bulletin de la Société archéologique et historique de Nantes et de Loire-Atlantique*, t. 122, année 1986, p. 77-105.

I - Selon Le Baud et Du Paz :

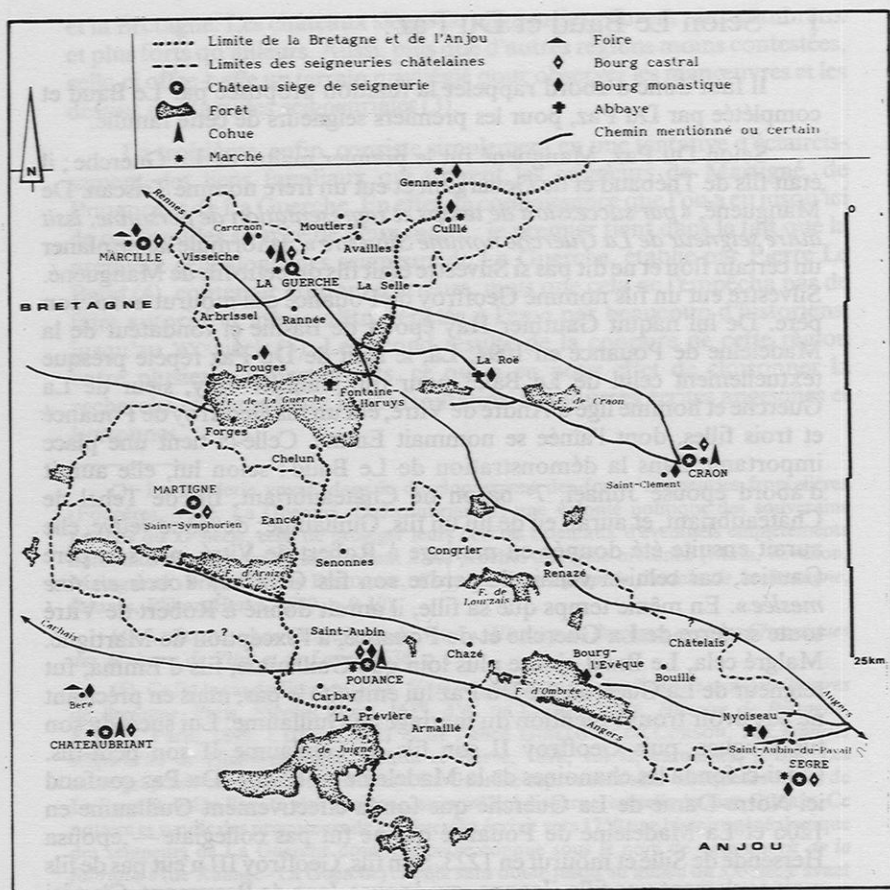
Il faut donc d'abord rappeler la filiation proposée par Le Baud et complétée par Du Paz, pour les premiers seigneurs de cette famille.

Selon Du Paz, Manguené fut le premier maître de La Guerche ; il était fils de Thébaud et de Genargant et eut un frère nommé Triscan. De Manguené, « *par succession de temps et représentation de personne, issit autre seigneur de La Guerche nommé Silvestre* » ; la formule laisse planer un certain flou et ne dit pas si Silvestre était fils ou petit-fils de Manguené. Silvestre eut un fils nommé Geoffroy de Pouancé qui mourut avant son père. De lui naquit Gauthier Hay époux de Basilie et fondateur de la Madeleine de Pouancé en 1094. Là, le récit de Du Paz répète presque textuellement celui de Le Baud pour qui Gaultier Hay, sieur de La Guerche et homme lige d'André de Vitré, eut un fils Geoffroy de Pouancé et trois filles, dont l'aînée se nommait Emme. Celle-ci tient une place importante dans la démonstration de Le Baud : pour lui, elle aurait d'abord épousé Juhaël, 7^e baron de Châteaubriant, fils de Tehel de Châteaubriant, et aurait eu de lui un fils, Guillaume ; devenue veuve, elle aurait ensuite été donnée en mariage à Robert de Vitré, par son père Gautier, car celui-ci venait de perdre son fils Geoffroy « *occis en une meslée* ». En même temps que sa fille, il aurait donné à Robert de Vitré toute sa terre de La Guerche et de Pouancé, à l'exception de Martigné. Malgré cela, Le Baud ajoute plus loin que Guillaume, fils d'Emma, fut seigneur de La Guerche. Et Du Paz lui emboîte le pas, mais en précisant ne pas avoir trouvé mention du mariage de Guillaume. Lui succéda son fils Hugues, puis Geoffroy II son fils, et Guillaume II son petit-fils. Celui-ci fonda les chanoines de la Madeleine en 1206 — Du Paz confond ici Notre-Dame de La Guerche que fonda effectivement Guillaume en 1206 et La Madeleine de Pouancé qui ne fut pas collégiale —, épousa Hersende de Sillé et mourut en 1223. Son fils, Geoffroy III n'eut pas de fils mais seulement une fille, Jeanne, qui épousa Jean de Beaumont. C'est ici que s'arrête la lignée directe des seigneurs de La Guerche, dont la seigneurie passa ainsi dans les mains de grandes familles non résidentes, et vit alors se terminer sa période féodale. C'est en 1263 que mourut Geoffroy III et c'est cette période charnière du milieu du XIII^e siècle que nous avons choisi de donner comme terme à notre étude.

II - Les erreurs de Le Baud et de Du Paz

Reprenons cette généalogie pour rechercher les erreurs qui y sont commises.

La première concerne la date de 990 avancée pour la présence de



Seigneuries de marche aux XI^e et XII^e siècles : La Guerche - Martigné - Pouancé

Mainguené à La Guerche. Date assez fabuleuse en soi, puisqu'aucune seigneurie châtelaine bretonne ne remonte aussi haut (6). Du Paz s'en justifie d'une manière indirecte en établissant un rapport entre deux documents :

(6) N.Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale XI^e-XIII^e siècle*, Ouest-France, 1987, p. 119. Après avoir cité les dates des premières mentions des châteaux, l'auteur conclut que « tous les exemples ramènent à une constante : c'est dans le second tiers du XI^e siècle qu'apparaissent les premiers châteaux en dehors des domaines comtaux ». Ce phénomène correspond aux règnes de Conan II et d'Hoël.

1 - une « table » de Saint-Pierre de Rennes qu'il copia et que l'on connaît par la publication qu'en a fait plus tard Dom Morice. Ce document présente l'étonnante dynastie qui accapara l'évêché de Rennes tout au long du XI^e siècle. Mainguené de La Guerche y figure comme oncle de l'évêque Guérin (7).

2 - un acte qu'il a vu « en l'Abbaye du Mont Saint Michel, écrit sur vélin et daté de l'an 990, par lequel Conan, Comte de Rennes et Duc de toute la Bretagne Armorique, donne à Mainard, Abbé du Mont Saint Michel et au couvent de ce lieu, .../... la paroisse, terre et seigneurie de Villamée.../... A la fin de cet acte sont soussignés et souscrits comme présents et témoins du don, Guérin évêque de Rennes, Guingonoé archevêque de Dol, Triscan abbé, Budic, comte, Rivallon et Triscan son fils, Raoul Chantre et Raffroy Clerc. Et est ce Guérin souscrit audit acte, celui qui est mentionné au mémoire et en la table susdite ».

Se fondant sur la date du second acte, 990, où Guérin figure comme évêque, et sur la première table dont il déduit que Mainguené était seigneur de La Guerche avant que Guérin ne fût évêque de Rennes, Du Paz en arrive à conclure que ce Mainguené détenait La Guerche avant 990 (8). Or, cette date de 990 est totalement contredite par la chronologie des autres souscripteurs, Guinguené archevêque de Dol (1010-1040), Triscan oncle de Guérin et alors abbé de Saint-Melaine, Budic comte de Nantes (1004-1038), Rivallon dont le fils se nomme Triscan, et pour cela, ne peut être que Rivallon de Vitré (vers 1000-1034). De la sorte, le comte de Rennes Conan ne peut-être, comme le pensait Du Paz, Conan I^{er} (970-992) ; mais ne peut être non plus Conan II qui régna de 1040 à 1066,

(7) DOM MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de Bretagne*, t. 1, col. 353 : « *Tetbaldus filius suus cujusdam Presbyteri nomine Loscoran de quadam nobili puella quam ipse Presbyter clam corripuit et secum abduxit in Burgundiam. Iste Tetbaldus factus Episcopus auxilio parentum matris suae duxit uxorem filiam Alvei Nammentis Archidiaconi nomine Oirelan, de qua genuit filium Gualterium. Qua defuncta duxit aliam nomine Genargant de qua suscepit filios Menguenei de Guirchia & Triscannum. Cui Genargant dedit in dotam terram de Roentinniac & molendinum Burgum. Postquam consenuit iste Tetbaldus fecit se Abbatem S. Melanii et filium suum Gualterium fecit Episcopum. Gualterius iste factus Ep. duxit uxorem nomine Oidelinam de qua habuit filium nomine Guarinum et duas filias unam nomine Oram cum qua dedit in dotem Herveo de... terram... et aliam nomine Yvetam cum qua dedit in dotem Herveo de Cogles Silviniacum cum molendino et Crotinacum in curte Novestoci ; sed et iste Galterius filium suum Garinum in vita sua fecit Episcopum adhuc vivente Tetbaldo qui tunc erat Abbas S. Melanii. Mortuo Garino isto factus est Ep. Triscannus patruus suus qui cognominatus est Tresgonellus filius scil. Tetbaldi, frater vero Gualterii Ep. atque Manguenei de Guirchia. Huic Mangueneo dedit Gualterius Ep. pater suus sanctum Ciricum de Episcopio. Item Gualterius Ep. dedit Tehello stulto Silviniacum super sanctum Ciricum ».*

(8) GUILLOTIN DE CORSON, *Les grandes seigneuries de Haute-Bretagne*, Plihon et Hervé, 1898, vol. II, p. 208, pose même que Menguen fut le premier seigneur de La Guerche en 978 ! mais sans donner de justification à cette date.

soit après la mort des souscripteurs. Plus simplement, et pour sortir de cet acte douteux, on sait que Guérin fut évêque de Rennes entre 1032 et 1038 (9).

La critique chronologique incite donc à tenir l'acte relatif à Villamée utilisé par Du Paz pour extrêmement suspect et à rejeter, en toute certitude, la date de 990 pour la présence de Mainguené à La Guerche (10).

La seconde erreur de Du Paz consiste à affirmer que le troisième seigneur de La Guerche fut un Geoffroy de Poancé, fils de Sylvestre. On connaît effectivement à ce dernier deux fils, dont un nommé Geoffroy, mais à qui aucun acte n'attribue la seigneurie de Pouancé (11). Puis, Du Paz attribue à ce Geoffroy la paternité de Gauthier Hay. Il n'en est rien, aucun acte n'en fait mention ; en revanche, J.P. Brunterc'h a clairement établi que Gauthier Hay n'appartient pas du tout au lignage de La

(9) J. DELUMEAU (sous la direction de), *Le diocèse de Rennes*, Beauchêne, Paris, 1979, p. 47-73.

(10) Hubert Guillotel consacre huit pages à cette donation connue par trois rédactions différentes. Il relève que le caractère apocryphe de la rédaction donnée par Du Paz est prouvé par l'identité des souscripteurs avec ceux d'un acte d'Alain III en 1032, pour la même abbaye du Mont Saint-Michel (H. GUILLOTEL, *Les actes des ducs de Bretagne (944-1148)*, Thèse de droit, Paris II, 1973, Acte 6, p. 25). Il considère maintenant que la rédaction I, abstraction faite des interpolations faciles à identifier, peut-être utilisée (communication personnelle pour laquelle nous le remercions).

(11) Il n'apparaît que deux fois :

— d'abord à la fondation du prieuré Saint-Nicolas de La Guerche par Sylvestre, entre 1081 (début de l'abbatit de Gervais à Saint-Melaine) et 1093 (mort de Sylvestre) (DOM MORICE, *Mémoires pour servir de preuves à l'Histoire de la Bretagne*, t. 1, col. 529 : « *Testes ipse Dominus Silvester Episcopus et duo filii ejus, Guillelmus & Gaufridus qui hoc donum libenter concesserunt...* »).

— ensuite, il figure à Vitré en 1093, à la donation de droits aux moines de Sainte-Croix, par Hervé, fils de Goranton (*Ibid.*, t. I, col. 481 : « ... *Gaufridus de Guirchia...* »).

On ne peut avancer qu'il participera à la conquête de l'Angleterre en 1066 ; il est en revanche certain qu'il y fut, comme d'autres seigneurs bretons, largement possessionné, car il figure dans le Domesday Book (établi en 1086). Il épousa l'héritière saxonne Aelfgeofu, fille de Leofwiné, qui tenait des terres dans le Leicestershire et dans le Warwickshire. Il posséda également des terres dans l'île de Axholme (Lines). Très tôt, la plus grande partie de ses terres passa aux mains de Nigel d'Aubigny et furent intégrées à son honneur de Mowbray. Sa disparition de Bretagne après 1093, ainsi que la dispersion de ses propriétés anglaises demeurent mystérieuses. Il témoigne cependant de l'existence d'un flux migratoire des seigneurs bretons vers l'Angleterre, après la conquête, à la fin du XI^e siècle (M. JONES « Notes sur quelques familles bretonnes en Angleterre, après la conquête normande », *M.S.H.A.B.*, 1981, t. LVIII, p. 73-97).

Geoffroy pourrait avoir eu un fils nommé Hervé, car par deux fois apparaît un *Herveus filius Gaufridi*, la première en 1115, près de Guillaume 1^{er} de La Guerche, fils de Sylvestre, la seconde après 1127, près de Guillaume de La Guerche, fils de Guillaume 1^{er} (DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 529 et 530). On perd ensuite toute trace de cette branche cadette (voir le tableau généalogique proposé à la fin de cette étude).

Guerche, mais qu'il est un des sept fils de Hervé de Martigné. Vers 1060, ce dernier s'était vu confier la forteresse que le comte d'Anjou Geoffroy Martel détenait à Pouancé, et son fils « *Gualterium militem, cognomento Odiosum* » lui succéda dans cette charge (12). Nous aurons dans ce même chapitre l'occasion de revenir longuement à cette famille de Martigné-Pouancé dont les glissements successifs du camp breton au camp angevin puis à nouveau à la Bretagne, nous situent en plein dans les rivalités Anjou-Bretagne de la deuxième moitié du XI^e siècle, mais aussi au cœur du passionnant sujet de la mise en place du système seigneurial, dans notre région de marche.

Du Paz mentionne à juste titre deux enfants de Gauthier Hay, nommés Geoffroy et Emma (13); mais il nous fourvoie totalement en faisant de cette Emma (ou Anna), l'épouse d'un mythique Juhaël de Châteaubriant, fils de Tehel, et 7^e baron de ce lieu. On ne connaît nulle trace de ce Juhaël et il est fort probable que le généalogiste Du Paz, plus soucieux de complaire à ses commanditaires que de transmettre la réalité, l'inventa de toutes pièces pour mieux enraciner la famille de Châteaubriant dans le pays (14).

Volontairement ou non, Du Paz, a en fait substitué ce faux Juhaël au fils de Sylvestre, Guillaume, qui a ainsi été quasiment ignoré des historiens. Et pourtant il apparaît dans plusieurs actes.

Dès les années 1082-1093, en même temps que son père Sylvestre de La Guerche, il ratifie la donation des églises Saint-Martin et Saint-Pierre de Cuillé (Mayenne) à l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers (15). Cet acte mérite attention :

— d'abord parce qu'il est la preuve que la seigneurie de La Guerche comprenait les églises, donc au moins la majeure partie de la paroisse de

(12) J.P. BRUNTERCH, *op. cit.*, p. 65-67.

(13) DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 485 : « *Signum Galterii Odiosi, S. Basilliae, S. Gualterii filii ejus, S. Gausfredi filii ejus, Emmae filiae ejus* ».

(14) Pour les seigneurs de Châteaubriant, voir Ch. BOUVET, *op. cit.*, et pour les recherches de Du Paz, A. BOURDEAUT, « *Le Père Du Paz et l'histoire généalogique de Bretagne* », *M.S.H.A.B.*, 1921, p. 125-148.

(15) Bibl. Nat., ms latin 5446, p. 91-92 : Don des églises de Méral, Cuillé et Ahuillé : « *Hoc itaque facto pervenit domnus Achardus abbas cum aliquibus parrochianis ad Guirchiam et concessione Ep. Silvestri et Willelmi filius cum multis testibus sicut (petiit ?) accepit. Denique Gaufrédi Andecavensi episcopum... donum expetiit et auctoritavit* ». Sylvestre fut évêque de Rennes entre 1076 à 1093 et Achard abbé de Saint-Serge de 1082 à 1093. Le fait que l'évêque d'Angers revendique et autorise ce don montre que Cuillé se trouve bien dans son évêché. Cela prouve à l'opposé que Sylvestre n'est pas sollicité en tant qu'évêque de Rennes — puisque Cuillé n'est pas de son ressort — mais bien comme seigneur supérieur de la paroisse.

Cuillé ; de sorte que déjà pour ce secteur, elle ignorait l'actuelle frontière Anjou-Bretagne.

— ensuite parce qu'il indique que Guillaume et son père Sylvestre étaient coseigneurs de La Guerche. La formule politique est rare et peut surprendre, mais on en a un autre exemple non loin de là, au Pertre, où les barons de Laval et de Vitré se partageaient la seigneurie des landes du Pertre. On peut aussi supposer qu'en associant son fils à son pouvoir, Sylvestre atténuait l'anormalité de sa situation de baron-évêque.

Entre 1083 et 1093, lorsque Sylvestre fonde le prieuré Saint-Nicolas de La Guerche, il le fait en présence de ses deux fils Guillaume et Geoffroy (16).

Le 25 avril 1097, devenu seul seigneur de La Guerche, car son père est mort en 1093, Guillaume assiste en même temps que les grands seigneurs des environs à la consécration du cimetière de La Roë (17).

La même année 1097, il ratifie la donation de l'église de La Selle-Guerchaise à l'abbaye Saint-Aubin d'Angers par Zacharie, car elle concerne son fief (18).

Plus tard, entre 1107 et 1117, pendant l'abbatit de Hervé à La Roë, c'est toujours lui que l'on voit sur le pont de sa demeure, confirmer le don d'une vigne en Arbrissel, fait à l'abbaye de La Roë par un autre Guillaume, fils de Païen de l'Épine (19).

En 1115, il sollicite et obtient de Raoul, abbé de Saint-Melaine de Rennes, la translation de reliques au prieuré Saint-Nicolas de La

(16) DOM MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 529 : « ...testes ipse Dominus Silvester Episcopus & filii ejus, Guillermus et Gaufridus... ».

(17) *Cartulaire de l'abbaye de La Roë* publié par Marie HAMON-JUGNET, Thèse de l'École des Chartes, 1971, « Bénédiction du cimetière : ... *adfuerunt etiam barones totius vicinie, Rainaldus videlicet Allobros in primis, Andreas de Vitreio, Guillermus de Guirchia, Gauterius Hai cum vavassoribus suis* ». A l'occasion de cette réunion de seigneurs, on doit à nouveau remarquer la fréquence des liens qui unissaient ces familles seigneuriales de marches, puisque Renaud de Craon avait épousé Enogwen, sœur d'André de Vitré, tandis que Guillaume de La Guerche était ou allait devenir l'époux d'Emma, fille de Gautier Hai seigneur de Pouancé. Les intérêts particuliers et les alliances de voisinage, comptaient alors beaucoup plus qu'un hypothétique frontière Anjou-Bretagne, dont les textes ne nous donnent guère d'écho.

(18) DOM MORICE, *Preuves*, t. I, col. 475 : « *Audiens autem Willelmus de Guircha Girardum Abbatem ibi advenisse occurit ei et cuncta quae de fevo ejus eidem Abbati dederam libenti animo concessit* ».

(19) *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë*, *op. cit.*, acte 56 : « *Hoc donum concessit Guillermus de Guircheia super pontem domus sue* ». Accessoirement, il ne faut pas manquer de relever ici l'association du pont et de la demeure : le premier désigne un ouvrage de bois construit au-dessus d'une douve de protection et il est clair que le terme *domus* désigne alors un château à motte, celui des premiers seigneurs de La Guerche.

Guerche. En échange il renouvelle aux moines la donation faite par son père Sylvestre. Tout indique qu'il veut ainsi créer un bourg (20). Il est encore vivant en 1121, puisqu'il figure dans une notice qui relate un litige survenu entre lui et les moines du même prieuré, à propos des revenus du bourg et du marché qui se sont développés autour du petit sanctuaire (21).

Enfin, sa mort est relatée dans une notice de Saint-Melaine d'entre 1127 et 1145, où il est dit sans équivoque que c'est son fils Guillaume qui lui succède. Probablement en raison des démêlés précédemment évoqués, les moines de Saint-Melaine ne le portaient pas dans leur cœur ; devant sa dépouille, dans le monastère de Saint-Nicolas, ils obligent Guillaume son fils, à leur concéder un droit d'étalage, un jardin et... un muid de vin. Plus encore, pour effacer les fautes du « triste père », ils engagent le fils à partir en pèlerinage à Saint-Jacques !

Pour conclure à propos de ce Guillaume, retenons qu'il a laissé beaucoup trop de traces de son existence pour rester encore ignoré des historiens ; il doit pour cela être définitivement substitué au faux Juhaël de Châteaubriant.

Une ombre demeurerait cependant, l'absence, dans les actes des seigneurs de La Guerche, d'une mention prouvant le mariage de ce Guillaume 1^{er} avec Emma, fille de Gautier Hai, seigneur de Pouancé et de Martigné. Jean-Pierre Brunterch, le premier, a démontré ce lien ; il en sera fait état, mais plus loin dans ce chapitre, à propos des seigneurs de Martigné-Pouancé (22). Si l'on s'en tient aux sources bretonnes, on ne dispose pas de preuve de ce mariage ; on ne peut que constater l'agrégation de la seigneurie de Pouancé à celle de La Guerche au début du XII^e siècle, au travers de la transformation du titre des seigneurs de La Guerche : depuis Mainguené au début du XI^e siècle et jusqu'à la mort de Guillaume 1^{er}, ils ne sont jamais désignés que comme seigneurs de La Guerche ; mais brutalement, à partir des années 1125-1139, ils se disent seigneurs de Pouancé et de La Guerche, ou de l'une ou l'autre seigneurie, selon la localisation de l'objet des actes. Le premier à se parer de ces deux titres est Guillaume seigneur de Pouancé et de La Guerche à l'occasion du don d'une terre à l'évêque d'Angers Ulger, qui y fondera la paroisse de

(20) Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 529 : « Anno ab Incarnatione Domini M.C.XV rogatus est Dominus Radulphus Abbas Sancti Melanii à Guillermo de Gurchia et a Proceribus ejus, ut reliquias sancti Nicholai, quas penes se habebat, Guerchiam deferret et eas in monasterio sancti Nicolai poneret... »

(21) *Ibid.*, t. I, col. 529 : « Cum diuturne lites inter servientes Domini Guillermi et Lambertum Monachum sancti Melanii agerentur super coustumis et redditibus elemosine ipsius Guillermi, tandem anno ab Incarnatione Domini M.C.XXI, ... »

(22) J.P. BRUNTERCH, *op. cit.*, p. 67, note 237 : « Bibliothèque nationale, manuscrit français 22331, p. 332 (fondation de l'abbaye de Nyoiseau) ».

Bourg-l'Évêque (Maine-et-Loire). Le chanoine Ch. Urseau date cet acte de 1125-1139. Il en donne en même temps une traduction française du XVII^e siècle très intéressante car plus complète que la rédaction latine qui nous est parvenue : « *Guillaume, seigneur de Pouancé et de La Guerche, étant fort malade en la maison de Gautier de Pouancé* » fit ce don « *pour le salut de son âme et de ses parents* » (23). La fourchette chronologique chevauchant celle de la mort de Guillaume I^{er}, citée plus haut, il ne serait pas impossible qu'il s'agisse de ce seigneur. Arrêtons-nous surtout à l'expression « *la maison de Gautier de Pouancé* », car sous un aspect banal, elle s'avère riche d'informations : *maison* traduit fort probablement le terme original « *domus* » ; or, celui-ci, replacé dans le contexte seigneurial de la fin du XI^e siècle, ne peut que signifier château ou forteresse (24) ; dès lors, ce Gautier de Pouancé sort de l'anonymat, et l'on comprend qu'il s'agit de Gautier Hai, seigneur de Pouancé. Que fait alors Guillaume de La Guerche mourant dans ce château ? Comment s'est-il approprié cette terre ? par la guerre ou plus simplement par alliance ?

Pour obtenir la réponse à ces questions, il nous faudra chercher du côté des seigneurs de Pouancé et dans les sources angevines. Concluons auparavant sur les seigneurs de La Guerche : les preuves sont apportées de l'existence de Guillaume jusque là ignoré de nombre d'historiens ; il devient donc nécessaire de lui donner le numéro 1, de sorte que son fils devient Guillaume II ; et qu'enfin, le seigneur dont on voit encore le gisant dans le chœur de la collégiale de La Guerche ne doit plus être nommé Guillaume II, mais Guillaume III ; c'est la numérotation que nous utilisons dans la suite de cette étude.

Le dernier seigneur de la lignée masculine, Geoffroy III, n'appelant aucune rectification, la critique s'arrête là.

(23) *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers*, reconstitué et publié par le Chanoine Ch. Urseau, Angers, 1908, acte CXXX, p. 217 : « *Ego Guillelmus, Pœnciacensis et Guirchiensis dominus...* »

(24) Dans l'acte n° 56 du *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë* (1107-1117), *domus* associé à *pontem* et au seigneur de La Guerche, désigne indiscutablement un château de bois sur motte (cf note n° 19). Nous avons relevé un exemple semblable dans le cartulaire de l'abbaye de Nyoiseau (traduction française du XVII^e siècle, conservée à la mairie de Nyoiseau — Maine-et-Loire. Voir *infra*, note n° 80). L'abbaye fut fondée par Gaultier de Nyoiseau qui « *donna deux journaux de terre au-dessous de sa maison* » ; mais « *Après que ces choses furent faites, Salomon, le Maistre de ce lieu, voiant qu'un certain chasteau que Bernard avoit fait dans lequel Gaultier demouroit serait nuisible à l'église parce qu'il en étoit proche, il chercha par son moien et par le seigneur Robert d'Arbrissel et par Regnault évesque comment ce chasteau pourroit estre destruit et abattu...* ». La même résidence du même Gaultier étant ainsi désignée d'abord par le mot maison (probablement *domus* dans l'original), puis par le terme château, on a la preuve qu'il sont bien synonymes. DU CANGE (*Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis*, t. II et III) donne *domus fortis* et *fortis domus*, dans le sens de *munita*, *forteresse* mais avec un exemple de 1305, donc tardif, et qui suggère plutôt une maison forte. J.F. NIERMEYER (*Mediae latinitatis lexicon minus*, p. 354) traduit *domus* par cour féodale.

III - Origines des seigneurs et de la seigneurie de la Guerche

Il nous paraît tout aussi important de revenir aux deux premiers seigneurs Mainguené et Sylvestre, non pas cette fois pour réfuter ce qu'en dit Le Baud, mais pour tenter de préciser leurs origines et la manière dont ils s'implantèrent à La Guerche.

Mainguené apparaît au début du XI^e siècle, et à chaque fois parmi les proches du duc Alain III : entre 1024 et 1034, il témoigne à la fondation de l'abbaye aux femmes de Saint-Georges de Rennes parmi de nombreux personnages de haut lignage dont il faut retenir quatre noms : l'évêque de Rennes Guérin, le vicomte Josselin, Rivallon le Vicaire (de Vitré) et Goranton (de Vitré). Tous quatre se retrouvent en plusieurs occasions dans des actes concernant la limite est du comté de Rennes et souvent en compagnie de Mainguené ou de Sylvestre de La Guerche (25).

Entre 1008 et 1034, il est encore présent près d'Alain, lorsque celui-ci concède des terres au prieuré Saint-Spire de Gahard, dépendance de Marmoutier, et dans l'énumération des témoins, il précède le vicomte Hamon et suit immédiatement l'évêque de Rennes Guérin (26).

Plus précis à son sujet, un acte du duc Alain III, daté de 1037, révèle que le chevalier Mainguené, après avoir reconstruit le monastère de Saint-Cyr, près de Rennes, en donne le gouvernement à l'abbaye Saint-Julien de Tours, en même temps que la terre nommée l'Ile, ses hommes, ses vilains, ses métayers, le cens des vignes et toutes ses dépendances, à l'exception de sa propre vigne (27). La donation est attestée par le duc Alain, son frère Eudes, Josselin vicomte, Rivallon de Dol, Guérin évêque de Rennes. Cet acte montre à nouveau que Mainguené évolue dans le très proche entourage du souverain breton ; il précise qu'il est « miles », terme rare dans la Bretagne de cette époque et chargé d'un sens ancien, distinct

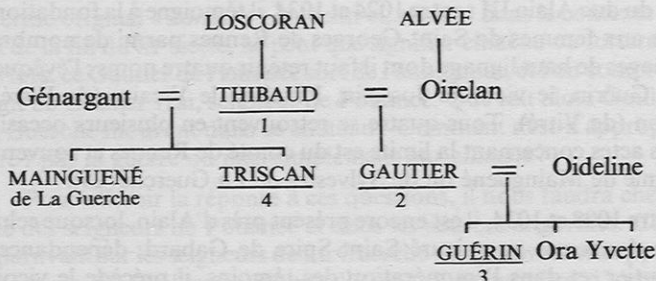
(25) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 369 ; *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes* publié par Paul de la BIGNE-VILLENEUVE (extrait de Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine), Rennes, 1878, p. 89-94 ; Hubert GUILLOTET, *Actes des ducs de Bretagne...* n° 28, p. 108. Les deux premières publications donnent la graphie « Maingenius », mais la troisième propose « Manigenius ».

(26) Arthur DE LA BORDERIE, *Recueil d'actes inédits des ducs et princes de Bretagne (XI^e-XII^e-XIII^e siècles)*, Rennes, 1888, n° III, p. 10-11 : « Maigonei ». Hubert GUILLOTET, *op. cit.*, n° 27, p. 106 : « Maingonei ».

(27) H. GUILLOTET, *op. cit.*, acte n° 35, rédaction I, p. 131-132 : « *Alano Britannorum Monarchiam gubernante, Warino vero Redonensium regiminis culmini praesulante. Ego Manigenius videlicet miles, quoddam monasterium vetustate poene funditus deletum, fere uno miliario ab urbe versus occidentem situm, in territorio scilicet cui Insula vocabulum est, a fundamento construxi...* ».

de celui qu'il prendra au cours du XII^e en se banalisant : le *miles* est encore le membre du groupe attaché à un détenteur de la puissance publique (28). Mainguené appartient donc à la *militia* du duc Alain III.

Enfin, pour prouver que le Mainguené des trois actes précédents fut bien seigneur de La Guerche, nous disposons de la suite d'actes que Du Paz copia dans les titres de Saint-Pierre de Rennes et que nous connaissons par la publication de Dom Morice (29). Pour plus de clarté, la voici figurée sous forme de tableau :



(Les évêques de Rennes sont soulignés et suivis de leur numéro d'ordre).

Bien que cet acte ait été transmis par Du Paz, son authenticité ne doit pas être mise en doute pour plusieurs raisons :

— D'abord, on ne voit pas pourquoi, dans la chancellerie de Saint-Pierre de Rennes, on aurait voulu rédiger pareil faux, qui ne contribue guère à la gloire des évêques de Rennes au XI^e siècle, mais apporte surtout la preuve de leur indignité. A moins qu'on n'y voie une pièce d'un dossier établi contre Sylvestre, à l'époque de sa déposition en 1078, ou par Marbode dont on sait qu'il lutta pour faire appliquer la réforme grégorienne.

(28) H. GUILLOT, « Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles », *M.S.H.A.B.*, t. LXVI, 1989, p. 8 : « Alors, le terme n'a point encore acquis le sens large, voire indifférencié, qui sera le sien à la fin du XI^e et au XII^e siècle. Le *miles* appartient encore à une *militia* particulière, au groupe de ceux qui exercent des responsabilités à coloration publique. A la même période, certains des fidèles, des familiers d'Alain III, comte de Rennes et duc de Bretagne, sont ainsi dénommés : Rivallon le Vicaire, dont les descendants deviendront châtelains de Vitré, Alfred, père de Main, fondateur de la seigneurie de Fougères, ou bien encore Mainguené, dont le fils Sylvestre sera châtelain de La Guerche, avant de devenir évêque de Rennes en 1075 ».

(29) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 533 : voir cet acte *in extenso* à la note 7 de cet article.

— L'acte dit que Mainguené possédait Saint-Cyr, ce qui est conforme à l'acte d'Alain III de 1037. Il précise même que ce bien a été distrahit du domaine épiscopal par son père (corriger : son frère) l'évêque Gautier, qui lui en a fait don (30). Là encore, rien d'in vraisemblable, quand on connaît les pratiques des évêques au XI^e siècle : Jean-Pierre Brunterc'h a bien montré comment les évêques nantais, dans leur volonté d'affaiblir le comte de Nantes, détachèrent du patrimoine épiscopal les biens les plus périphériques. De cette politique, bénéficièrent, entre autres, les seigneurs de Châteaubriant (31). C'est d'ailleurs là un coin du voile qui se lève sur les origines des biens de la famille de La Guerche et il faudra en reparler. Mais revenons à cet acte. Nous n'avons pas pu trouver d'actes corroborant les alliances qui y sont mentionnées. Cependant un indice laisse penser qu'elles n'ont rien de fantaisiste : il est dit que Thibaud eut pour fils Mainguené. Or, un acte établit que Mainguené eut pour fils Sylvestre, et que celui-ci avait un frère nommé comme son grand-père, Thibaud (32). Ce détail donne beaucoup de vraisemblance à la filiation proposée car, on le sait, les noms représentent à la fin du haut Moyen Age une véritable marque familiale et leur répétition à deux générations de différence, constitue, sinon une règle, tout au moins une tradition bien établie dans les grandes familles (33).

La réalité de la filiation Thibaud-Mainguené-Sylvestre étant établie, examinons maintenant dans les textes les signes qui attestent la transformation du pouvoir de Sylvestre à La Guerche, en d'autres termes, la mise en place de sa seigneurie châtelaine.

La première mention qu'on ait de lui est probablement contenue dans l'acte de 1050-1054 où il accompagne Conan II chez son oncle

(30) Une seconde confirmation de la possession de Saint-Cyr par Mainguené est fournie par un acte de 1184 (Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 699-700). Celui-ci relate un différend survenu entre Geoffroy de Noyal alors prieur et Geoffroy (II) de La Guerche ; ce dernier prétendait détenir des droits héréditaires sur le monastère et ses hommes : 10 sous par an, l'avenage et une poule par homme, ainsi que le droit de rendre justice. Le prieur refusa affirmant, charte à l'appui, que Saint-Cyr était libre. Saisi par la colère, Geoffroy envoya des hommes à lui enlever les poules du monastère mais, dans l'affaire, le prieur reçut un coup à la tête. L'affaire fut portée devant Henri roi d'Angleterre, alors duc de Bretagne, ainsi que devant l'évêque de Tours, car Saint-Cyr relevait de l'abbaye Saint-Julien de Tours. Au-delà de l'anecdote, il faut relever qu'on a là encore la preuve d'une appropriation ancienne de biens religieux, de la part de la famille de La Guerche.

(31) J.P. BRUNTERC'H, *op. cit.*, p. 62-65.

(32) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 409 : Conan II (1040-1066) part chez son oncle Thibaud, comte de Blois. Il est accompagné de ses barons, parmi eux se trouvent « Sylvestro filio Mainguinei, Thebaudo fratre ejus ». H. GUILLOTTEL, *Les actes des ducs de Bretagne...*, *op. cit.*, n° 54, p. 195-198, date cet acte de 1050-1054.

(33) H. GUILLOTTEL, « Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles », *M.S.H.A.B.*, t. LXVI, 1989, p. 9-10.

Thibaud de Blois. L'acte le présente seulement comme le fils de Mainguené, ce qui permet de penser que celui-ci doit encore être vivant et seigneur de La Guerche : comme le nom Silvestre est rare à l'époque dans le milieu comtal, rien n'obligeait à préciser qu'il était le fils de Mainguené, sinon parce que son père était encore vivant. Quoi qu'il en soit, Silvestre est probablement encore assez jeune, peu renommé, et très dépendant du comte.

Dans quelques autres actes, les plus anciens semble-t-il, il ne sera désigné que par son nom Silvestre :

— en 1061, alors qu'il assiste à la confirmation de la donation de la paroisse de Plouganou à l'abbaye Saint-Georges par Berthe et son fils Conan (II) (34).

— entre 1064 et 1066, à Châteaubriant, près de Conan, il est témoin de la confirmation des donations de Rivallon de Combourg (35).

— ou enfin entre 1068 et 1077, à propos de Pleubihan (36).

Mais souvent les actes préciseront qu'il est Silvestre de La Guerche ; ce sont surtout les plus récents :

— après 1066, à la cour de Geoffroy Grenonat, il se trouve être un des juges qui rendent une sentence prescrivant le paiement régulier des cens dus à l'abbaye Saint-Georges de Rennes, et il est nommé Silvestre de La Guerche (37). Signe, non pas de son détachement car il restera toujours très proche des ducs de Bretagne, mais de son enracinement dans le Guerschais et de sa prise d'autonomie.

— entre 1040 et 1066, dans une notice relatant les dons faits par Conan II à Marmoutier dans le Vendelais, il est témoin en compagnie de ses voisins eux aussi en cours d'enracinement, Robert de Vitré et Hervé de Martigné (38).

— entre 1054 et 1076, il se trouve encore parmi les témoins d'un jugement porté par Geoffroy Grenonat à propos d'un moulin et de borderies en Livré, en même temps que l'archevêque de Dol Judhaël,

(34) *Cartulaire de Saint-Georges* publié par P. DE LA BIGNE-VILLENEUVE, *Bulletin et Mémoires de la Société archéologique d'Ille-et-Vilaine*, Rennes, 1876, acte XVIII, p. 118-119 : « *Silvester, Giron filius Ansquetil...* ». H. GUILLIOTEL, *Actes des ducs de Bretagne...*, n° 56, p. 202, date de cet acte des années 1062-1063.

(35) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 425-426. H. GUILLIOTEL, *op. cit.*, n° 66, p. 228-235 : « *S. Silvestri* ».

(36) *Cartulaire de Saint-Georges, op. cit.*, Acte XLIV, p. 142 : « *Silvester* ».

(37) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 404-405 : « *fuertunt dehac re iudices Silvester de Guirchia, Jocelin Jermaion, Guichenocus filius Freor...* »

(38) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 403 : « *Actum est hoc testibus, Robertus de Vitriaco, Herveo de Martigniaco, Silvestro de Guirchia...* ».

l'évêque de Rennes Main, l'abbé de Saint-Melaine Even et Olivier de Dinan (39).

— enfin, entre 1064 et 1076, à propos d'une contestation relative à la propriété de l'église de Gennes (Ille-et-Vilaine) entre le prêtre Hildemanus et l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers, un accord est passé dans la place forte (*oppido*) de La Guerche, en présence de Sylvestre, paré du titre de seigneur de ce château (40).

Après 1076, date de sa nomination à l'épiscopat, Sylvestre est surtout désigné dans les actes en tant qu'évêque. Par deux fois cependant, il est encore nommé *dominus* : dans le premier cas, à propos de la fondation du prieuré Saint-Nicolas de La Guerche, il est désigné *dominus Silvester episcopus* (41) — mais ici *dominus* doit s'entendre comme titre religieux ; dans le second cas, déjà cité plus haut, en association avec son fils Guillaume, il consent à la donation des églises de Cuillé à Saint-Serge d'Angers au titre de seigneur supérieur (42).

Les textes permettent donc de conclure que c'est dans les années 1050-1060, sous Conan II, que Sylvestre cessant d'être un simple satellite du comte prit son autonomie et transforma sa délégation de pouvoir en seigneurie châtelaine. Malgré quelques années de retard, cette évolution s'inscrit assez bien dans le mouvement général de création des seigneuries bretonnes qui se situe dans le deuxième tiers du XI^e siècle (43).

Un dernier point demeure obscur, celui de l'origine des biens dont Mainguené et Sylvestre disposèrent autour de La Guerche. Là, on ne peut que s'en tenir aux hypothèses.

Notons tout d'abord que, pour le Rennais, il s'agit de terres margi-

(39) *Ibid.*, t. I, col. 477 (d'après le Livre noir de Saint-Florent) : « *Hujus rei testes omnes isti Judhael Archiep. de Dolo, Mainus Ep., Ewenus Abbas S. Melanii, Oliverius de Dinan, Robertus de Vitriaco, Silvester de Wirchia, Teutharius filius Brientii, Goffredus de Monasteriis...* » L'acte est daté par l'abbatiate d'Even à Saint-Melaine, entre 1054 et 1076.

(40) *Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers* publié par Y. CHAUVIN, thèse, faculté des lettres et sciences humaines de Caen, 1969, vol. B', acte 107, p. 121 : « *Hec convenientia facta est in oppido quod Wirchia muncupatur, annuente Silvestro ipsius castri domino et Rainerio de Danaio...* ».

(41) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 529 : fondation du prieuré de Saint-Nicolas de La Guerche.

(42) Bibl. nat., ms latin 5446, p. 91, copie du Cartulaire de Saint-Serge par Gaignières : « Don des églises de Méral, Cuillé... » Abbé ANGOT, *Dictionnaire de la Mayenne*, *op. cit.*, t. I, p. 848.

(43) N. Y. TONNERRE, *La Bretagne féodale, XI^e-XIII^e siècle*, Ouest-France, 1987, p. 119. La plupart des seigneuries importantes apparaissent bien ancrées dès la période 1020-1050 pendant laquelle Josselin, les vicomtes de Gourin et de Léon, Derien, Harscoët de Rais, Brient, Auffroy, Josselin de Dinan se signalent comme constructeurs et détenteurs de châteaux.

nales dont le noyau était constitué de la grande paroisse (au XI^e siècle) de Rannée qui englobait alors La Guerche — celle-ci ne fut érigée qu'en 1791 — probablement aussi Moussé et Drouges qui n'apparaissent que plus tard et qui sont presque enclavées dans son actuel territoire, sans doute aussi la toute petite Selle-Guerchaise, mais on n'en a pas la preuve. Un des textes précédemment cités indique que la seigneurie comprenait aussi les églises de Cuillé. Un autre laisse penser que la paroisse de Gennes en dépendait, au moins en partie. Forges n'est pas mentionnée et son actuel territoire s'étendait surtout sur la forêt. Les limites semblent donc constituées à l'est et au sud par le grand massif forestier de la forêt de La Guerche au contact des domaines de Craon et de Martigné-Pouancé ; au nord, elle devait aller jusqu'à la Seiche, au contact des terres contrôlées par les familles de Vitré et de Moutiers ; à l'ouest, en l'absence de limites naturelles, elle s'arrêtait aux paroisses d'Arbrissel et de Marcillé, détenues respectivement par la famille de l'Épine (branche de Martigné) et celle de Vitré ; de même, au nord-est les limites sont plus floues en direction des terres de Craon et de Vitré.

Il s'agit donc d'une seigneurie de modestes dimensions, installée originellement sur une grande paroisse de marches, comprenant des terres déjà occupées mais aussi un territoire forestier englobant une *foresta* établie pendant le haut Moyen Age (44).

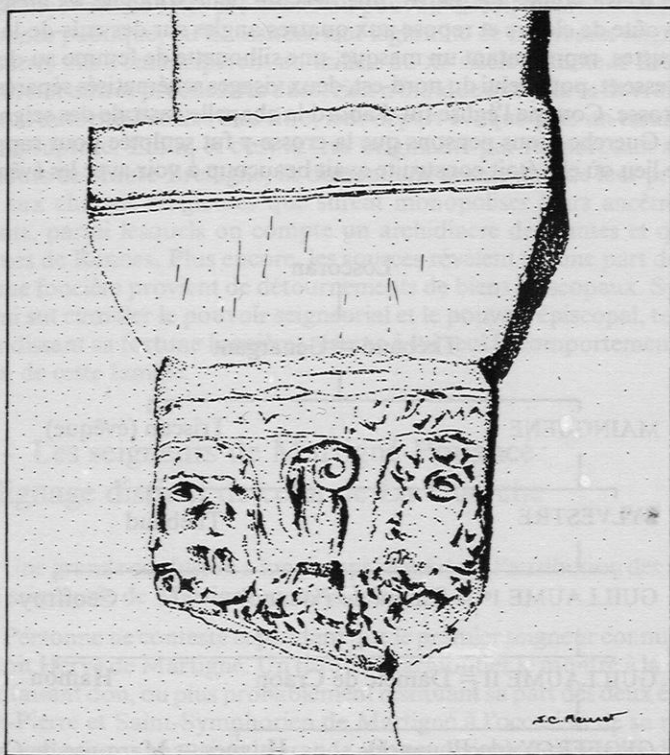
Rien d'explicite dans les textes ne permet d'affirmer que ce domaine ait été distrahit des biens de l'évêché de Rennes. On doit cependant constater que Mainguené avait déjà bénéficié d'une telle usurpation en recevant de son frère l'évêque Gautier Saint-Cyr, qui relevait auparavant du domaine épiscopal. Par ailleurs on ne sait pas comment les évêques de Rennes en vinrent à disposer à Rannée de l'église et d'un manoir reconstruits après incendie entre 1168 et 1178 par l'évêque Étienne de Fougères (45), d'une vigne dont il reste le souvenir dans le lieu nommé la Vignauvêque à 300 m au nord-ouest de l'actuelle église, et même d'un four (46). Il ne serait pas invraisemblable, et nous en avançons l'hypothèse, que ces biens, ainsi que le noyau foncier de la seigneurie de La Guerche, aient été prélevés par Gautier sur le domaine épiscopal et donnés à son frère Mainguené, avec l'accord tacite du duc Alain III, de la même manière que l'avait été le monastère de Saint-Cyr. Mainguené les aurait transmis à son fils Sylvestre. Une fois devenu évêque, celui-ci en aurait conservé une

(44) J.-C. MEURET, *op. cit.*, vol. I, p. 108.

(45) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 673.

(46) C'est ce qui ressort d'un passage du Nécrologe de Saint-Pierre de Rennes relatif à Geoffroy II de Pouancé, seigneur de La Guerche, contemporain d'Étienne de Fougères, dans lequel il est dit qu'il donne à l'évêque le droit d'usage pour le four dans la forêt de Chelun et un chêne, chaque année. Ce four, peut-être banal, ne peut être situé ailleurs qu'à Rannée. (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 160, copie du Nécrologe de Saint-Pierre).

partie pour son propre usage et après sa mort, elle serait demeurée dans les biens propres des évêques de Rennes. Comment comprendre autrement le fait que moins de 100 ans après la mort de Sylvestre, un de ses successeurs, l'évêque Étienne de Fougères restitue à Rannée une terre située derrière la chapelle de la léproserie (aujourd'hui le lieu-dit Saint-Lazare en Rannée) qui relevait du fief de Saint-Pierre (de Rennes) (47) ?

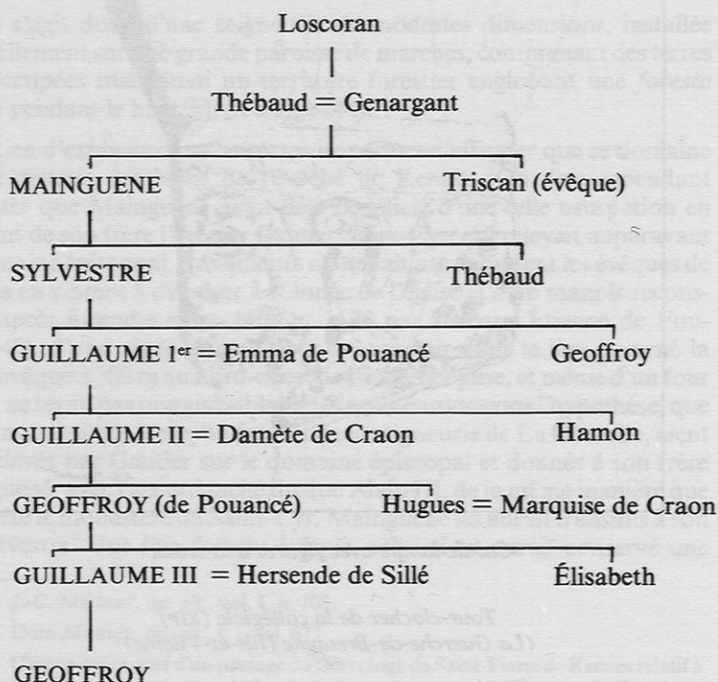


Cul-de-lampe avec figures à la croise

*Tour-clocher de la collégiale (XII^e)
(La Guerche-de-Bretagne (Ille-et-Vilaine))*

(47) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I. col. 673: « Apud Redoniam redemimus quandam terram que erat de feodo B. Petri post capellam leprosorum ».

Enfin, à l'appui de cette thèse tendant à prouver l'origine épiscopale d'au moins une partie des biens des premiers seigneurs de La Guerche, nous ajouterons un détail architectural resté jusque là ignoré, que l'on peut voir dans la base du vieux clocher-tour de l'église collégiale de La Guerche : cette construction dont le plan carré se retrouve dans plusieurs autres clochers de la région (Rannée, Gennes, Moutiers...) passe auprès des archéologues pour remonter au XII^e siècle. Sa salle intérieure présente la particularité unique pour une construction de cette époque et de la région d'être voûtée de pierre ; une nervure plate souligne les arêtes de cette voûte de cloître et repose aux quatres angles sur des culs-de-lampe très frustes, représentant un masque, une silhouette de femme au-dessus d'une esse et, pour celui du nord-est, deux visages schématisés séparés par une crosse. Comme l'église fut d'abord la chapelle castrale des seigneurs de La Guerche, nous pensons que la crosse y fut sculptée pour rappeler que le lieu où elle était construite avait beaucoup à voir avec les évêques.



Le lignage des premiers seigneurs de La Guerche de Bretagne, XI^e au XIII^e siècle

Nous retiendrons des premiers seigneurs de La Guerche qu'ils appartenaient probablement par la grand-mère de Mainguené à un lignage du X^e siècle auquel ils durent un peu de noblesse et beaucoup de pouvoir (48). C'est là un des signes ténus qui permettent d'entrevoir, au travers du nouveau tissu humain et politique du XI^e siècle, certains fils de trame beaucoup plus anciens. Il est par ailleurs certain qu'ils sont issus de l'entourage et même de la *militia* des ducs bretons Alain III et Conan II. Plus que de leur noblesse — qui n'est jamais plus mentionnée — c'est sans doute en jouant de cette proximité du pouvoir ducal, incarnant encore la puissance publique, qu'ils assirent leur légitimité de nouveaux seigneurs. En outre, s'ils s'émancipèrent au milieu du XI^e siècle comme le firent de nombreux autres proches des ducs, rien n'indique que cela se fit vraiment contre l'autorité ducale : à ce titre, leur départ évoque plus un essaimage qu'une rupture. Enfin, et c'est là leur originalité par rapport aux autres seigneurs de Haute-Bretagne, ils doivent une bonne part de leur promotion aux charges religieuses que surent monopoliser leurs ancêtres ou parents, parmi lesquels on compte un archidiacre de Nantes et quatre évêques de Rennes. Plus encore, les sources révèlent qu'une part de leur fortune foncière provient de détournements de biens épiscopaux. Sylvestre qui sut cumuler le pouvoir seigneurial et le pouvoir épiscopal, tout en arrondissant sa fortune foncière, résume à lui seul le comportement et le destin de cette famille.

IV - Les seigneurs de Martigné-Pouancé : un lignage distinct de celui de La Guerche

Une grande confusion a longtemps régné dans l'attribution des terres de la seigneurie de Martigné au XI^e siècle.

Personne ne conteste cependant que le premier seigneur connu de ce lieu soit Hervé de Martigné. Un titre de Marmoutier le montre à la fin de sa vie faisant don, ou plus probablement restituant sa part des deux églises Saint-Pierre et Saint-Symphorien de Martigné à l'occasion de sa réception dans la communauté de la grande abbaye. Il porte déjà le nom du lieu dont il est seigneur, mais cela correspond — on l'a vu — tout à fait à l'évolution générale des familles de Haute-Bretagne au deuxième tiers du XI^e siècle. On peut en déduire qu'il n'est pas le premier détenteur du lieu ; d'ailleurs, il ne possède qu'un sixième de l'église et de ses droits, ce qui suppose au moins un premier partage. Ses nombreux enfants sont énu-

(48) Selon l'acte recopié par Du Paz (cf. note 7), Thibaud, le père de Mainguené avait eu une mère noble, dont la famille avait eu suffisamment de pouvoir pour lui permettre de devenir évêque.

mérés dans l'acte ; leur liste nous sera précieuse car plusieurs d'entre eux figurent dans d'autres actes et d'autres lieux. Enfin, il est dit qu'il est le fils d'Alvevus et de Deusset (49). L'acte doit être daté des années 1049-1064 (50).

Cet Alvevus ne serait-il pas l'archidiacre de Nantes Alveus, père d'Oirelan et beau-père de l'évêque de Rennes Thibaud, que l'on sait être à l'origine de la dynastie des évêques de Rennes (51) ? Et, une fois encore, comme pour Châteaubriant, la terre de Martigné ne serait-elle pas, pour une part, usurpée sur la mense épiscopale nantaise ? Plusieurs raisons permettent de le penser :

— Hervé restitue sa part des églises ; ce qui signifie qu'il la détenait indûment.

— Martigné (Ferchaud) se situe sur la rive gauche du Semnon, soit entre Chère et Semnon. Or, si en 1063, les églises de ces terres ressortissent encore officiellement à l'évêque de Nantes Quiriac, depuis quelques années, elles devaient faire l'objet d'usurpations de la part des laïcs, puisqu'entre 1073 et 1079, il doit faire appel au pape Grégoire VII pour

(49) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 6 H 33, et Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 415 : « *Herveus de Martinnaco filius Alvevi et Deusset in beneficii nostri societatem recepisse dedit sancto Martino, Alberto Abbate, pro anima sua et conjugis suae Meneczuc et filiorum suorum VI partem redhibitionis duarum apud eundem locum consistentium Ecclesiarum SS. videl. Apostoli Petri et Martyris Symphoriani, id est VI partem decimae, sepulturae, oblationis utrorumque altarium & VI, insuper partem omnium quae ad eundem pertinent ex feria quae ibidem annuatim agitur ad ejusdem sancti Symphoriani festivitatem. Deb. : « it etiam mansuram Corbini, assentientibus filiis et filiabus suis his nominibus Gaufrido, Hamelino, Guhenuc, Alvevo, Brientone, Galterio, Bertramno, Melisinde, Deusset, Thonnai, nec non & Gauscelino Redon. Vicecomite ex cuius beneficio haec tenebat, favorabilem praebentibus assensum. Quorum donum in Capitulo et super altare ex more fecit, test. Jonas, Mon. Praepositus Carbaei et Martinniaci, etc. »*

(50) Albert fut abbé d'avant 1037 au 20 mai 1064 et Jonas fut prévôt de Carbay entre le 6 janvier 1049 et le 14 novembre 1060 (O. GUILLOT, *Le comte d'Anjou et son entourage au XI^e siècle* Paris, Picard, 1972, t. 2, C 209).

(51) Selon J. P. BRUNTERCH (« Le diocèse de Nantes entre 936 et 1049 », *M.S.H.A.B.*, t. LXI, 1984, p. 58 note 183) Alveus apparaît à Nantes fin X^e-début XI^e siècle, en particulier en 1004 avec le titre d'archidiacre de Nantes, soit un bon demi siècle avant Hervé de Martigné, son possible fils. Cependant, en 1050, un archidiacre nommé Alveus figure près de l'évêque de Nantes, Airard, à l'occasion de la confirmation des moines de Marmoutier dans la possession du prieuré de Béré près de Châteaubriant (Dom MORICE, *Preuves*, t. I, col. 403). En 1065, Alveus archidiacre souscrit près de l'évêque de Nantes Quiriac (Dom MORICE, *Ibid.*, t. I, col. 425). Si l'Alveus de 1050 et celui de 1065 ne peuvent être qu'un seul et même homme, est-ce bien le même que celui de 1004 ? Si on l'admet, cela lève toute objection d'ordre chronologique sur une possible filiation Alveus — Hervé de Martigné. Si l'on s'y refuse, deux solutions se présentent. Dans la première Hervé serait le fils d'Alveus des années 1050-1064 et alors ne se pose aucun problème d'ordre chronologique. Dans la seconde, on revient à l'Alveus de 1004, il suffit alors d'admettre qu'Alveus commença sa carrière assez jeune et qu'Hervé n'apparut dans les textes qu'assez âgé (le nombre élevé de ses enfants autorise à le penser), pour que la filiation devienne tout à fait vraisemblable.

défendre ses prérogatives. En vain d'ailleurs, puisqu'au cours des siècles suivants, nombre de ces paroisses figurent dans divers actes comme dépendances du diocèse de Rennes (52).

— Hervé de Martigné est un des seigneurs de Haute-Bretagne qui ont figuré un temps près de Conan II pour ensuite essaimer et s'implanter dans une seigneurie. Pour Mainguené et Sylvestre de La Guerche, pour Brient de Châteaubriant, pour Rivallon de Vitré, on a vu que cela s'est fait avec l'accord de l'autorité comtale et parfois avec usurpation de biens d'église.

— On sait par ailleurs que Hervé détenait certains de ses biens du vicomte de Rennes Josselin (53) dont ce n'étaient pas les seules possessions dans la région : Jean-Pierre Brunterch a montré que l'énigmatique proconsul Goscho, qui dota richement Saint-Sauveur de Béré, où il fut enterré, n'est autre que le chef de la maison vicomtale de Rennes, Jostho ou Gosto, le petit-fils du vicomte Josselin dont Hervé est le vassal (54). Martigné étant situé dans la fameuse zone d'entre Chère et Semnon, et à 15 km seulement de Béré, on peut soupçonner, là aussi, une usurpation des biens de l'église de Nantes. De plus, on constate que, comme à Châteaubriant, l'octroi de biens fonciers à la famille de Martigné par les vicomtes de Rennes doit remonter au début du XI^e siècle.

— Enfin, est-ce un hasard si Hervé de Martigné est entendu dans le procès qui oppose en 1062, à propos de Béré, les moines de Saint-Sauveur de Redon et ceux de Marmoutier (55) ? Il n'est pas des proches du seigneur de Châteaubriant, mais n'a-t-il pas tout intérêt à complaire à ce puissant voisin qui a, plus que lui encore, accaparé des biens épiscopaux et pourra lui garantir l'impunité ? Il est par ailleurs certain qu'il y avait communauté d'intérêt entre Hervé et l'abbaye tourangelle, puisqu'il a donné ou donnera à celle-ci, vers la même époque, les églises Saint-Pierre et Saint-Symphorien de Martigné. Favoriser Marmoutier, n'est-ce pas pour lui se donner un protecteur dont la puissance matérielle aussi bien que spirituelle assure à sa seigneurie de Martigné une légitimité dorénavant incontestable (56) ?

(52) J.P. BRUNTERCH, *op. cit.*, p. 60-61.

(53) DOM MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 415 : «...& Gauzcelino Redon. Vicecomite ex cujus beneficio haec tenebat, favorabilem praebentibus affenfum».

(54) J.-P. BRUNTERCH, *op. cit.*, note 250, p. 69.

(55) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 420 : «et ibidem provocavit eum rursus pro eadem causa ad apostolicam sedem audiente ipso Tehadio et Guidone fratre ejus, Herveo de Martiniaco, Mainone Raslio...».

(56) Il faut d'ailleurs remarquer que dans cette région de l'est de la Bretagne, l'abbaye de Marmoutier a été appelée non seulement pour des raisons religieuses et économiques, mais aussi comme instrument de mise en place du pouvoir seigneurial ou comtal : elle est

C'est donc un faisceau de présomptions qui permet de penser que la famille de Martigné s'est implantée au début du XI^e siècle, aux franges sud-est du Rennais, certainement avec la bénédiction du comte de Rennes, peut-être avec la complicité de l'évêque de Nantes, sur des terres jusque là incluses dans l'évêché de Nantes, et peut-être, pour une part, arrachées à la mense épiscopale.

Hervé possédait en outre quelques biens à Vitré ; c'est ce qui ressort de l'acte de fondation du prieuré Sainte-Croix où l'on voit Robert de Vitré faire don de deux mesures de terre que les moines ont achetées à Hervé de Martigné (57). Il est donc certain qu'il possédait cette terre en propre, puisqu'il peut la vendre ; un de ses fils, Bertrand, reçut un dédommagement de 5 sols tandis qu'un autre, Guihoneus, contesta la validité de la donation : c'est encore la preuve qu'il s'agissait d'un bien patrimonial (58). Les origines de cette terre située à 30 km au nord de Martigné nous sont inconnues ; elles doivent probablement avoir un rapport avec le fait que Hervé et sans doute sa famille, tout comme celle de Vitré, fut très proche d'Alain III, puis de Conan II. A moins, mais ce n'est là qu'une hypothèse fondée seulement sur l'identité des prénoms et sur la possession de biens à Vitré, que Hervé de Martigné ne soit lié par le sang avec le mystérieux lignage vitréen des Goranton-Hervé (59).

présente à Marcillé depuis la fondation de Rivallon le Vicaire, elle s'implante à Béré à la demande des seigneurs de Châteaubriant et elle est installée à Carbay par Geoffroy Martel, dans le but de neutraliser un secteur que semblait contester le seigneur de Châteaubriant.

(57) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 425 : « *Praetera do eisdem unam mansuram terrae et alias duas quas emerunt a Herveo de Martiniaco* ».

(58) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544, Fonds La Borderie, Prieuré de Martigné : Sainte-Croix de Vitré, pièce n° 2.

(59) Hubert Guillotel pense que ce lignage qui fut éclipsé par Rivallon le Vicaire et sa descendance, appartenait à l'ancienne noblesse et mériterait une étude particulière (H. GUILLOTEL, « Châteaubriant aux XI^e et XII^e siècles », *M.S.H.A.B.*, t. LXVI, 1989, p. 17, note 47). Il est vrai que l'on trouve fréquemment mention de cette famille dans l'entourage des comtes de Rennes et dès le 2^e tiers du XI^e siècle : *Gorantonidus* témoigne entre 1028 et 1032 à la fondation de l'abbaye Saint-Georges par Alain III (« *Cartulaire de l'abbaye Saint-Georges de Rennes* », par P. DE LA BIGNE VILLENEUVE, extrait de *B.M.S.A.I. et V.*, Rennes 1876, acte 1). En 1048, *Gorantone cum Herveo patre suo*, est partie prenante dans la donation de l'église de Montautour faite par Conan II à Saint-Sauveur de Redon (*Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon* publié par A. DE COURSON, Paris, 1863, acte CCXCIV, p. 243). Entre 1040 et 1066, on trouve mention d'un Wetheneco fils de Corantoni de Vitriaco (H. GUILLOTEL, *Actes inédits des ducs de Bretagne*, Thèse, Paris II, 1973, acte 59, p. 210) ; relevons qu'à la même époque un des fils de Hervé de Martigné se nomme lui aussi Guihenec ou Wihenoc : l'identité de ces deux noms pourrait plaider en faveur de liens entre les deux familles. Entre 1055 et 1083, une donation relative à Montreuil près de Vitré, faite à Saint-Serge d'Angers, a lieu en présence de *Gorantonus filius Hervei* (*Cartulaire de l'abbaye Saint-Serge et Saint-Bach d'Angers*, *op. cit.*, vol. B, p. 50, acte 25). Entre 1055 et 1070, Hervé dispense les moines de Saint-Florent de Saumur du droit de transit à Vitré (Dom Morice, *Preuves*, t. 1, col. 493). En 1093, le même Hervé, fils de Goranton,

Par ailleurs, Hervé sut tirer parti de son implantation dans une zone frontalière et sans doute jouer des antagonismes qui s'y exerçaient entre les comtes d'Anjou et de Rennes ; ainsi, à une époque que l'on ne peut dater, il obtient de Geoffroi Martel d'abord l'honneur de Lourzais, puis la garde du château comtal de Pouancé (60). Cette dernière charge n'a pu être donnée qu'à un homme de confiance et cela surprend quand on sait les liens qui unissaient Hervé au vicomte de Rennes. Cet épisode angevin ne l'empêche pas un peu plus tard de rentrer dans le camp de Conan II : lorsqu'en 1066, celui-ci pénètre en Anjou, Hervé lui ouvre les portes de son château de Pouancé (61).

Politique remarquable que celle de Hervé : dans le but de se constituer une seigneurie comme l'avaient déjà fait ses voisins Brient de Châteaubriant, Sylvestre de La Guerche ou Robert de Vitré, il sut, selon les moments, utiliser tous les détenteurs de pouvoir les plus puissants, le vicomte de Rennes Josselin, le comte d'Anjou Geoffroi Martel, puis le comte de Rennes Conan II. Qu'on le considère comme un simple traître, un fin diplomate ou un banal opportuniste, nul doute que la situation frontalière de Martigné ait largement servi ses intérêts. Le résultat en fut

concède aux moines de Sainte-Croix de Vitré, toutes les coutumes, celle du sel en particulier, qu'il détenait sur leurs hommes (Dom MORICE, *op. cit.*, t. 1, col. 481). En 1164, un Goranton de Vitré dispose de dîmes en Sérigné et en fait don à l'abbaye de Saint-Sulpice ; son fils se nomme Hervé (« *Cartulaire de Saint-Sulpice-La-Forêt* » publié par Dom ANGER, *Bulletin archéologique d'Ille-et-Vilaine*, 1911, acte LXVI). Ces quelques mentions, qui ne prétendent pas à l'exhaustivité, permettent de suivre pendant plus d'un siècle un lignage dans lequel alternent très régulièrement les noms de Goranton et d'Hervé, et qui détient des biens et des éléments de pouvoir banal. Ce sont bien là des comportements et des prérogatives caractéristiques du statut seigneurial. Sur les Goranton-Hervé, voir aussi dans ce volume l'article de Michel Brand'honneur.

(60) *Pancarte de Carbay*, publiée par P. MARCHEGAY, *Archives d'Anjou*, Angers, 1883, t. II, p. 5 : « *Herveus de Martiniaco, suscepto Lorensi honore a comite Gaufredo...* » et p. 10 : « *Herveus de Poenci, qui tunc ejusdem castris honorem tenebat* ». Pour l'identité Hervé de Martigné-Hervé de Pouancé, voir Jean-Pierre BRUNTERC'H, *op. cit.*, p. 67.

(61) J.P. BRUNTERC'H, *op. cit.*, p. 66-67 : l'auteur rectifie l'affirmation de Pierre LE BAUD (*Histoire de Bretagne*, p. 157) reprise par nombre d'historiens, selon laquelle Conan II se serait fait « rendre » le château de Pouancé par Sylvestre de La Guerche. La Borderie avait repris cette affirmation en écrivant qu'en 1065, « à peine rentré en Bretagne, il (Conan II) en ressort presque aussitôt pour envahir l'Anjou. Il prend Pouancé sans grande résistance, car cette place appartenait à un seigneur breton, Sylvestre, baron de La Guerche, qui en ouvrit volontiers les portes à son suzerain » (*Histoire de Bretagne*, Rennes-Paris, 1899, t. III, p. 20-21). L. HALPHEN (*Le comté d'Anjou au XI^e siècle*, Paris, 1906, p. 143) et O. GUILLOT (*Le comté d'Anjou et son entourage au XI^e*, Paris, 1972, t. I, p. 290) ont eux aussi répété ce récit. En admettant que cette campagne ait bien eu lieu, Pouancé ne peut pas avoir été tenu par Sylvestre de La Guerche : il s'agit en fait de Hervé de Martigné-Pouancé. C'est seulement au début du XII^e siècle que Pouancé passera par alliance à la famille de La Guerche. Cette question est abordée dans la suite de l'étude.

une seigneurie tampon, à cheval sur deux comtés, et étirée sur près de 25 km d'est en ouest, de Coësmes à Segré.

La longue liste des enfants d'Hervé de Martigné — sept garçons et deux filles — fournit une belle occasion d'étudier les circonstances de l'implantation d'une famille seigneuriale dans la région.

Hormis dans la pancarte de Carbay où il figure comme témoin au titre de fils de Hervé de Pouancé et sous la graphie *Wihenocus* (62), ainsi que dans deux notices où il conteste des donations de son père (63), nous n'avons pas trouvé trace de Guihenuc. On peut seulement dire à son propos qu'il porte un nom très proche de celui de Guethenoc, vicomte de Rennes et père de Josselin (64); ce pourrait être un rappel des liens de dépendance qui unissaient son père Hervé au vicomte Josselin.

Il n'a pas non plus été possible de trouver trace de *Bertramnus* ni de Brienton.

Hamelinus, fils d'Hervé de Martigné, est mentionné deux fois dans la pancarte de Carbay, dont une dans l'entourage du comte d'Anjou, Geoffroy Martel, en même temps qu'un Landri *vicarius*, qui tient alors le château comtal de Pouancé (65). Il réapparaît en 1095 parmi les témoins lorsque Gautier Hai seigneur de Pouancé fonde la Primaudière, prieuré de Saint-Sauveur de Redon, à la limite de l'Anjou et de la Bretagne; il a alors ajouté à son nom celui du lieu d'Armaillé, aujourd'hui commune du Maine-et-Loire; c'est le signe d'une appropriation de seigneurie ou au moins d'un enracinement sur une terre (66). En 1105, il figure à nouveau aux environs de Pouancé, à propos d'un lieu dit Pruillé sur la terre d'Armaillé et cette fois-ci l'acte précise qu'il en est le seigneur (67). On perd

(62) *Pancarte de Carbay* publiée par Paul MARCHEGAY, Archives d'Anjou, t. II, Angers, 1883, p. 10: « *Herveus de Poenci... / ... et Wihenocus filius ejus* ».

(63) La première concerne les dons faits par son père à Marmoutier sur la paroisse de Martigné (Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 415: « *Postea, calumpniatus est Guihocus filius Hervei terram quam pater suus dederat, altaria quoque de Martiniaco quae pater ejus donaverat* »). La seconde se rapporte au don d'une terre et à la vente d'une « *mansuram terre juxta castellum quod Vitriacum appellatur* », en faveur de Sainte-Croix, prieuré de Marmoutier. Guiheneuc, fils de Hervé conteste ensuite ce don (Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544, fonds La Borderie, Prieuré de Marmoutier: Sainte-Croix de Vitré, copie n° 2).

(64) *Cartulaire de l'abbaye Saint-Sauveur de Redon...* Acte CCXCVI, p. 247: « *Defuncto nobili et sapiente proconsule Guetheneco et in capitulo rothonensi sepulto, successit ei nobilior sapientiorque filius Goscelinus* ». On est ainsi moins étonné de constater qu'à Martigné-Ferchaud, en 1992, plusieurs personnes portent encore ce nom de Guihèneuc, aux consonances si bretonnes et si peu galloises.

(65) *Pancarte de Carbay...*, p. 2: « *Hamelino filio Hervei de Martiniaco* » et p. 9: « *Hamelinus filius Hervei de Martiniaco* ».

(66) *Cartulaire de Redon...* Acte CCCLXXX, p. 336: « *Hamelin de Armalle* ».

(67) *Ibid.*, Acte CCCLIX, p. 322: « *At illis, habito consilio cum dominis suis, id est,*

sa trace, mais il a certainement fait souche, puisqu'en 1141, toujours à propos de Pruillé, apparaît un Rivallon d'Armaillé père de Gaufrédus et seigneur de Durant de Fago (68). En 1246, mourut un Jean d'Armaillé, seigneur du lieu. Le château de cette famille de petits seigneurs passe pour s'être situé près de l'actuelle église d'Armaillé (69). Il n'en reste rien sinon peut-être à 20 m au nord de l'église, au bord de la rivière Verzée, une cavité creusée dans le schiste, haute de 1,50 m et large de 1 m, au fond rempli d'eau, et bien sûr réputée être une entrée de souterrain. Tout dans le lieu fait penser à un site de motte : le voisinage de la rivière, la proximité de l'église, avec en prime l'inévitable souterrain, mais cette fois-ci bien visible !

Autre fils d'Hervé de Martigné, Alvevus, qui porte le nom de son grand-père Alvevus. Qu'est-il devenu ? S'est-il fixé sur une terre comme son frère Hamelin à Armaillé ? Il semble que oui car nous pensons pouvoir l'identifier à ce *miles* nommé Alveus qui fait don à Saint-Aubin d'Angers, entre 1081 et 1093, de l'église nommée Calumpniacus — Chelun — située à 5 km seulement de Martigné. La notice précise que son frère Gaufridus assiste à la donation ; or ce nom concorde bien avec la liste des fils d'Hervé ; c'est d'ailleurs la seule fois où nous avons pu le repérer. Voici donc encore un des fils d'Hervé fixé sur une petite seigneurie où, aujourd'hui encore, on peut voir une motte.

De tous les fils, c'est Galterius qui a eu le destin le plus prestigieux. Il revient à J.P. Brunterch d'avoir relevé dans le cartulaire de Carbay :

- que Hervé de Martigné et Hervé de Pouancé sont un seul et même homme,
- qu'un de ses fils se nomme d'abord Wihenocus,
- que lui succède au château de Pouancé *Gualterius miles, cognomento Odiosum*, frère de Bertrannus.

Or on a vu que Hervé de Martigné comptait parmi ses sept fils un Galterius et un Bertrannus. La preuve est ainsi établie que Galterius Odiosus est le fils de Hervé, à qui il succéda au château de Pouancé.

Un autre document atteste la filiation Hervé - Gautier Hai : aux alentours de 1100, Gautier de Pouancé, dit Gautier Hai, revendiquait un droit de gîte au prieuré de Saint-Croix pour lui et ses hommes, chaque fois qu'il venait au château de Vitré. Il prétendait que lui et ses prédécesseurs

Herveo, Juscel et Gauterio atque Erardo filiis ejus et Hamelino de Armalle super eos domino et Gauterio Hai domino super omnes...».

(68) *Ibid.*, Acte CCCLXXXI, p. 337, « Rivallono quoque de Armaille atque Duranto de Fago, qui homo Rivalloni et dominus Geraldus erat... »

(69) Célestin PORT, *Dictionnaire historique, géographique et biographique du Maine-et-Loire*, t.I, art. Armaillé.

n'avaient cédé une partie de leur héritage à Marmoutier qu'à cette condition. Les prieurs de Carbay, Béré, Pouancé et Vitré jugèrent le différend qui se termina par le rachat du droit de gîte contre une forte somme (70). Cet épisode a été présenté comme une anecdote propre à illustrer l'esprit chicanier de Gautier de Pouancé et à justifier le surnom « *Hai* » qui lui fut donné (71). En fait, il avait certainement des droits à faire valoir à Vitré, puisqu'on le sait maintenant, par l'acte étudié précédemment, son père Hervé avait bien vendu une terre pour l'établissement du pieuré de Sainte-Croix. Le récit de cette transaction ayant été rédigé par Marmoutier, on ne doit pas trop s'étonner que la condition du droit de gîte y ait été omise. Gautier, lui, avait de bonnes raisons de s'en souvenir puisqu'il avait assisté à la transaction et donné son accord (72). La liaison entre ces deux actes rend le deuxième cohérent ; elle a de plus le mérite de renforcer, si besoin était, la thèse de J.P. Brunterc'h en rappelant les liens entre Hervé et Gautier Hai.

Gautier Hai semble avoir reçu Pouancé en toute seigneurie et non pas comme une simple place forte comtale. Cela ressort déjà du fait qu'il soit nommé dans les actes Gautier de Pouancé (73) ; c'est là un signe d'enracinement et d'appropriation. Son père Hervé ne détenait en Anjou que des honneurs comtaux, l'honneur de Lourzais et le château de Pouancé ; ce n'étaient que des délégations de pouvoir révocables (74). Trente ans plus tard, lorsque Gautier Hai apparaît dans les actes, c'est comme seigneur et détenteur privé du château de Pouancé ; aucune mention n'y est plus jamais faite de l'autorité comtale et tout indique qu'il s'est constitué une véritable seigneurie châtelaine :

— dès 1090, il est désigné comme *dominus* à propos de Pouancé, de Senonnes et de La Prévrière où, à ce titre, il concède des donations faites à Marmoutier (75).

(70) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 485 : « *Gualterius de Poenceio cognomine Oditus pro rebus quas Vitreii habemus a nobis quandam consuetudinem intolerabilem recipiebat, scil. ut quotiescumque ad castrum Vitreii veniret, primum prandium sive coenam ei praeberet prior loci cum omnibus quos secum adduceret quotquot essent. Dicebat enim se suosque praedecessores hac conditione illam suae haereditatis partem concessisse B. Martini Ecclesiae ut hoc eis inde redderetur quotiescumque vellet...* ».

(71) GUILLOTIN DE CORSON, *Pouillé de l'évêché de Rennes*, t. II, p. 485.

(72) Arch. dép. Ille-et-Vilaine, 1 F 544, copie 2.

(73) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 485 : « *Gualterius de Poenceio cognomine Oditus* ».

(74) *Pancarte de Carbay*, *op. cit.*, p. 5 : « *Herveus de Martiniaco, suscepto Lorarensi honore a comite Gaufredo...* » et p. 10 : « *Herveus de Poenci, qui tunc ejusdem castri honorem tenebat...* ».

(75) Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1, prieuré de Pouancé (Abbaye de Marmoutier), parchemin n° 1 : « *...Poontio...Senona...Prureria...Omnia hec donavit predictus*

— en 1094, il fait don à Marmoutier des dîmes de son marché, de son passage, de ses moulins, de sa *vicaria* de Bribossé, de son four à pain et de son annone de Lourzais ; en même temps, il exempte les moines d'ost et de milice. L'acte est passé « dans son château de Pouancé » (76). C'est là l'énumération presque complète des prérogatives de la seigneurie banale (77).

— le 25 avril 1098, il figure parmi les barons des marches, Renaud de Craon, André de Vitré et Guillaume de La Guerche, tous seigneurs châtelains autonomes, à la bénédiction du cimetière de La Roë ; comme ses pairs, il est accompagné de ses vavasseurs ; c'est encore un autre signe de seigneurie (78).

— peu après 1109, date de la fondation de l'abbaye de Nyoiseau (Maine-et-Loire) par l'ermite Salomon, compagnon de Robert d'Arbrissel, il concède diverses donations de terres qui se trouvent sur son fief en faveur de cette abbaye (79).

— lui-même aumône généreusement Nyoiseau en faisant don aux moines du droit de bois de chauffage et de construction, ainsi que des

Haimericus beatissimo Martino maioris monasterii assensu et voluntate Wualteriu domini sui... Signum Gualterii haici.

(76) *Ibid.*, 43 H 1, parchemins 3 et 3 bis : « *Gualtierius Oditus et Basilie.. decimus denarius de mercato suo et de pedagio suo et decimam molendinos suos et decimas totius annone sue de Lorezezo... et vicaria de Broillo Bocero et stagni de Fonte Britelli et decimas omnes piscuis suos... decimus panem furnilli sui... et nullus hominum nostros ibit in hostem aut in miliciam suam... Facta est donatio apud Poenciacum castellum suum anno ab incarnatione dni MXCIII...* ». Voir aussi le même acte transcrit dans DOM MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 485-2, mais avec d'importantes omissions.

(77) O. GUILLOT, *op. cit.*, p. 308, retient comme critères d'indépendance du châtelain soit l'emploi des termes « *dominus* » ou « *senior* » pour le châtelain et « *honor* » pour le château, ensuite l'utilisation de formules indiquant une liaison seigneur-château, comme « *suum castellum* ». A. DEBORD, dans *La société laïque dans les pays de la Charente, X^e-XII^e siècle*, Picard, Paris, 1984, p. 155-157, nuance ces propos en rappelant que les mêmes personnages sont tantôt qualifiés de « *dominus* », tantôt non, et que certains ne le sont jamais bien qu'ils exercent le ban.

(78) *Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë, op. cit.*, acte 2, 25 avril 1098 : « *adfuerunt etiam barones totius vicinie, Rainaldus videlicet Allobros in primis, Andreas de Vitreio, Guillelmus de Guirchia, Gauterius Hai cum vavassoribus suis...* » Il faut relever ici l'emploi précoce de *vavassores*, arrière-vassaux, pour désigner les seigneurs subordonnés aux barons. Ce terme connut une fortune particulière en Normandie dès le XI^e siècle, mais il figure aussi en Touraine et Anjou au XII^e et au XIII^e siècle (J. YVER, « *Vavassor*. Note sur les premiers emplois du terme », *Annales de Normandie*, t. 40, 1990 I, p. 40). Appliqué aux seigneurs de Martigné-Pouancé, Craon, La Guerche et Vitré, il révèle une fois de plus l'attraction exercée par l'Anjou sur notre région au XI^e siècle.

(79) Arch. dép. Maine-et-Loire 247 H 2, copie du XVII^e siècle du Cartulaire de Nyoiseau, feuillet coté H 1645, vol. 5 : « *Isembardus filius Guidonis filius Bertranni dat. S.M. de Nioisello, in prima benedictione altari, terram qua est inter vias duas, ad crucem Messendis usque ad divisionem Villae Probatae... concessit etiam Gauterius de Poenceio, de cujus feodo erat terra.* »

droits de pâturage et de panage dans ses bois et forêts (80). La possession des forêts constitue, on le sait, un des signes les plus sûrs d'une seigneurie châtelaine.

Avec Gautier, nous arrivons au nœud du problème de la relation entre la famille de Martigné-Pouancé et la famille de La Guerche. Nous sommes à l'orée du XII^e siècle. Les deux seigneuries châtelaines sont fermement établies autour des châteaux de Pouancé et de Martigné d'un côté et de celui de La Guerche, de l'autre. Aucune relation privilégiée n'est encore apparue entre elles ; en tout cas pas dans les rares textes qui les mentionnent. Et puis, on l'a vu plus haut, brutalement, avec Guillaume de La Guerche, les deux seigneuries apparaissent réunies (81) : elles resteront aux mains de la même famille, jusqu'à Geoffroy III de Pouancé au milieu du XIII^e siècle. Mettant à profit l'obscurité de cette mutation, Le Baud fit

(80) Ces mentions sont contenues dans le cartulaire de l'abbaye de Noyseau conservé à la mairie de cette commune (Maine-et-Loire). Il ne s'agit pas du recueil des actes originaux, mais d'une traduction française du XVII^e siècle. Ce volume a connu un destin assez curieux : il semble avoir été rédigé après 1646, époque où l'établissement fut réformé à la suite d'un siècle de commende et de décadence aux mains de la famille De Bellay (C. PORT, dans son *Dictionnaire du Maine-et-Loire*, t. III, p. 26, parle pour cette époque de « *désordres au XVI^e* »). En voici la première page dont une partie des caractères sont effacés :

RECUEIL[DES] || CHOS[ES]... || REMARQV[ABLES] || QVISE SONT[PAS] || SEES EN CETTE[A]
 || BAYE TANT EN LA FON || DATION Q. DEPVIS AVEC || LES NOMS DE CEUX QVI || NS ONT
 FAIT...[CE] || LVY DES ABBESSES QVI Y ONT || GOUVERNE... || Y ONT ESTES RECIVES || MORTS...
 || ...FAIT AU TEMPS... || DE M. FRANCOISE DE BRE || TAIGNE ABBESSE L'AN...

Françoise de Bretagne, fut selon la liste portée à la fin du volume, abbesse en 1646. Le volume contient d'abord une histoire de l'abbaye, mais il consiste essentiellement en une traduction française du « *livre des tiltres latins* », mention qui se répète après chaque acte, assortie du numéro de la page de ce livre. Il comporte aussi une table des religieuses et des religieux. La traduction des actes semble des plus fidèles et des plus complètes, plus détaillée pour les formules et les listes de témoins que les quelques copies latines consultables aux Archives départementales du Maine-et-Loire, sous la cote 247 H 2. Tout indique qu'il s'agit d'une traduction soignée et fidèle, destinée à remettre les titres en ordre, mais probablement aussi à être consultée et produite en cas de contestation d'une propriété ou d'un droit de l'établissement. A la Révolution, l'abbaye fut incendiée et presque totalement détruite par les habitants de Noyseau qui refusaient qu'on en fasse une caserne. Ainsi cette traduction française du cartulaire latin disparut et au XIX^e, on ne connaissait que les copies latines de la collection Touraine-Anjou (Bibliothèque Nationale) que consulta Paul Marchegay pour rédiger une étude sur l'abbaye publiée dans la *Revue de l'Anjou*, t. 2, 1852, p. 80-86 et t. 3, 1853, p. 33. Dans les années 1930, le Père Sarrazin, curé de Noyseau, la retrouva par hasard dans un grenier. Les rongeurs en avaient grignoté la tranche, ce qui malheureusement nous prive d'une partie des actes du début de l'abbaye. Il appartient à l'association diocésaine du Maine-et-Loire, mais a été porté à l'Inventaire des Monuments historiques par décision du 6/2/1964. Un temps conservé à la cure, il a été ensuite déposé à la mairie de Noyseau par l'abbé Lecoindre, en 1985. Relié et gardé dans un coffret, c'est là que l'on peut aujourd'hui le consulter.

(81) *Cartulaire noir de la cathédrale d'Angers* reconstitué et publié par le chanoine Ch. URSEAU, Angers, 1908, p. 217, Acte CXXX (1125-1139) : « *Ego Guillelmus, Poenciacensis et Guirchiensis dominus...* ».

de Gautier Hai un fils de Sylvestre de La Guerche et surtout maria Emma, sa fille, à un imaginaire seigneur de Châteaubriant nommé Juhaël ; cela, on l'a vu, lui permettait de mieux enraciner les Châteaubriant dans les familles seigneuriales du pays.

En réalité, rien de cela n'est fondé, et c'est dans le cartulaire de Nyoiseau que se trouve le chaînon manquant qui explique l'étrange effacement de la famille de Martigné-Pouancé : on y apprend en effet que « *Geofroy son fils (de Gautier Hai) vint à Nyoiseau nuds pieds avec ses soldats le jour du Vendredy qu'on doist adorer la croix et ratifia tous les dons susditz que son père avoit fait et après, minst le don sur l'autel en présence de Salomon, de Silvestre de Bouillé, de Robert de Saint Michel et de plusieurs autres.*

Puis après, le même Geofroy par la permission de Dieu estant tombé malade manda à l'abbesse de Nyoiseau de le venir voir et se donna... (coupure)... aussy que Basille Dame de ce chasteau... (coupure)... malade et elle fist venir Salomon pour la bénir et pour la faire religieuse. Ce qu'il fist de la sorte. Et pour lors, elle confirma entre les mains de Salomon tous les dons susdits qu'avoient faits Gaultier son mary et Geofroy son fils.

Enfin, le même Gaultier étant accablé de vieillesse et deteneu de la maladie dont il est mort fist venir Salomon affin de disposer ses affaires par son conseil et affin de recevoir de sa main le benefice de la société du lieu de Nyoiseau ; car il aymoît beaucoup Salomon et avoit fait plusieurs bienfaitz en ses mains ; il donna et conceda derechef à Nioyseau en ses mains tous les dons rapportes cy dessus a la veue de ceux qui estoient autour deluy et en presence de ses filles qui concederent les dons susdicts : c'est a scavoir Emme sa fille aisnée femme de Guillaume de La Guyerche, et Beatrix femme de Geofroy Diriat et Cicille. Olivier de Veris qui sy trouva en est tesmoin, Robert de Saint Michel, Jean de Gene, Geofroy mulnerius, Paganus fils d'Oranie, Giraud fils d'Orguen, Ermenaud et plusieurs autres qui estoient venus pour pourvoir à ses funérailles. Et ayant disposé ses affaires de la sorte, il reposa en paix, ainsi soit-il » (82).

(82) *Traduction française du cartulaire latin de Nyoiseau*, p. 21-22. M. H. Guillotel, à qui, une fois encore, nous exprimons tous nos remerciements, nous a communiqué une copie fragmentaire de cet acte, prise à la fin du XVII^e siècle par Dom Denys Briant, et conservée à la Bibliothèque Nationale sous la rubrique « *Fondation de Nidoiseau en Anjou* », sans indication de source : « *Summa divina etc... quidam heremita nomine Salomon divina inspiratione permotus multorum coenobium ad opus ancillarum Dei extructor veniret Nyoisellum etc... Gauterius Hay de Pouenceyo vir nobilis et ditissimus... dedit boscum forestarum suarem ad domos faciendas etc... Reinaldo Andegavensi episcopo. Postea Gaufridus filius ejus venit Nyoisellum nudis pedibus etc... Tandem ipse Gauterius, senio depressus, mandavit Salomonem etc... existentibus ibi filiabus suis videlicet Emma prior filia, uxor Guillelmi de Guerchia et Beatrix uxor Gaufridi de Hiriaco et Secilia. Testes de Veris Robertus de Sancto Michaeli etc...* » (Bibl. nat. ms. français 22331,

Tout est ainsi beaucoup plus clair : après 1109, date de la fondation de Nyoiseau, des deux fils connus de Gautier Hai et Basilie, Gautier et Geofroy (83), seul le second semblait vivant. Son frère Gautier n'est en effet jamais mentionné dans le cartulaire. En revanche Geofroy avait alors atteint l'âge de succéder à son père, puisqu'on le voit accompagné de ses « *soldats* ». Mais, fait assez extraordinaire, il abandonne tous ses droits sur la seigneurie de Martigné-Pouancé en prenant l'habit à Nyoiseau (84). C'est alors sa sœur Emma — l'aînée logiquement placée en tête de l'énumération des filles de Gautier Hai — qui recueille l'héritage ; mais comme elle est l'épouse de Guillaume de La Guerche, la seigneurie tombe alors entre les mains de la famille de La Guerche.

Un problème subsiste cependant, celui de savoir si l'époux d'Emma était Guillaume I^{er} ou Guillaume II de La Guerche. La réponse est encore fournie par un acte de la traduction française du cartulaire latin de Nyoiseau : « *Longtemps après, telle fut la volonté de monseigneur Guillaume de La Guerche, à ce l'exhortant Emma sa mère et ses amys d'augmenter l'aumosne de ses parents, scavoit est de Gautier Hai et de Basille tant pour le salut de son âme, de Emma sa mère, de son oncle Geofroy que de ses ancestres... a raison de quoy il donna a perpétuité au... Ntre Dame de Nyoiseau son herbage, sa terre et... Guillaume de La Guerche a donné cecy avec Emma sa mère* » (85). De cet acte non daté, il ressort que Emma avait épousé Guillaume I^{er} de La Guerche. Leur fils Guillaume II est seigneur, de sorte que Guillaume I^{er} est alors décédé, ce qui place l'acte entre 1125 et 1145 (*cf. supra*). Emma semble encore disposer d'un fort ascendant sur son fils, et même d'un certain pouvoir pour ce qui concerne la seigneurie de Pouancé-Martigné, patrimoine qu'elle a transmis à son fils. Geofroy, frère d'Emma, est encore vivant,

p. 331 : « *Fondation de Nidoiseau en Anjou* »). La traduction française suit très fidèlement le texte copié par Dom Denys Briant ; on observe la même identité avec les autres fragments publiés par Marchegay et c'est bien une raison de considérer l'ensemble de cette traduction comme une source très sûre.

(83) Dom MORICE, *op. cit.*, t. I, col. 485 : « *Signum Galterii Odiosi + S. Basiliae uxoris ejus. + S. Gualterii filii ejus. + S. Gausfredii filii ejus. + Emmae filie ejus* ».

(84) La table des religieux du cartulaire de l'abbaye de Nyoiseau, *op. cit.*, p. 766, indique que « *Geoffroy fils de Gautier de Pouencé et de Basille se donna à Eremburge abbesse, avec tous ses biens* » (p. 20). On est alors fondé à suspecter Pierre LE BAUD de franc mensonge lorsqu'il affirme que « *Geoffroy de Ponencé (sic), fils Gaultier de la Guerche, qui ja estoit chevalier, fut occis en vne meslee* » (Les Chroniques de Vitry, p. 19). A moins que la fin attribuée à Geoffroy n'ait été réellement celle de son frère Gautier, que Le Baud en ait eu connaissance dans un acte disparu (ce qui est le cas de plusieurs événements mentionnés par lui dans ses chroniques) et qu'il ait alors travesti la vérité pour les besoins de la cause qu'il servait.

(85) *Traduction française du cartulaire latin de l'Abbaye de Nyoiseau, op. cit.*, p. 68-69 : « *Don de Guillaume de La Guerche, de l'herbage, terre et bois* ».

mais on sait qu'en prenant l'habit à l'abbaye de Noyseau, il a abdiqué tout droit sur la seigneurie de son père. Le nom seigneurial de Pouancé ne disparaîtra pas pour autant ; il semble que dans la famille de La Guerche, on l'ait soigneusement conservé en l'attribuant à des hommes, probablement des cadets : Geoffroy II de Pouancé, arrière-petit-fils d'Emma, seigneur de La Guerche — Thébaud de Pouancé, frère du seigneur de La Guerche, Geoffroy III, qui deviendra évêque de Dol au XIII^e siècle — Pierre de Pouancé, mentionné en 1263, à la fois comme *miles* et *dominus* à propos de Martigné, dans le testament de Geoffroy III de Pouancé (86).

Le mystère familial et seigneurial des Pouancé-La Guerche est ainsi levé et l'on sait maintenant pourquoi, jusqu'à la Révolution, les baronnies de La Guerche et de Pouancé ne seront jamais disjointes. Mais cela s'est fait au prix d'une explication difficilement accessible à l'esprit du XX^e siècle : même si le cas n'est pas unique, on se demande comment Geoffroy fils de Gautier, plutôt que devenir seigneur, a pu, de son propre chef, se dessaisir de tout son pouvoir et de tous ses biens à venir ? Faut-il que l'ermite Salomon, le compagnon de Robert, ait eu un immense ascendant pour obtenir cette renonciation ! On comprend par là même l'amputation qu'on fait subir à l'histoire de ces siècles lorsqu'on ne considère les chartes que comme une banque de données matérielles et qu'on oublie la suprématie qui était alors celle du spirituel.

Le mieux connu de ses représentants se nommait Païen de l'Épine.

V - Le problème de la famille de l'Épine

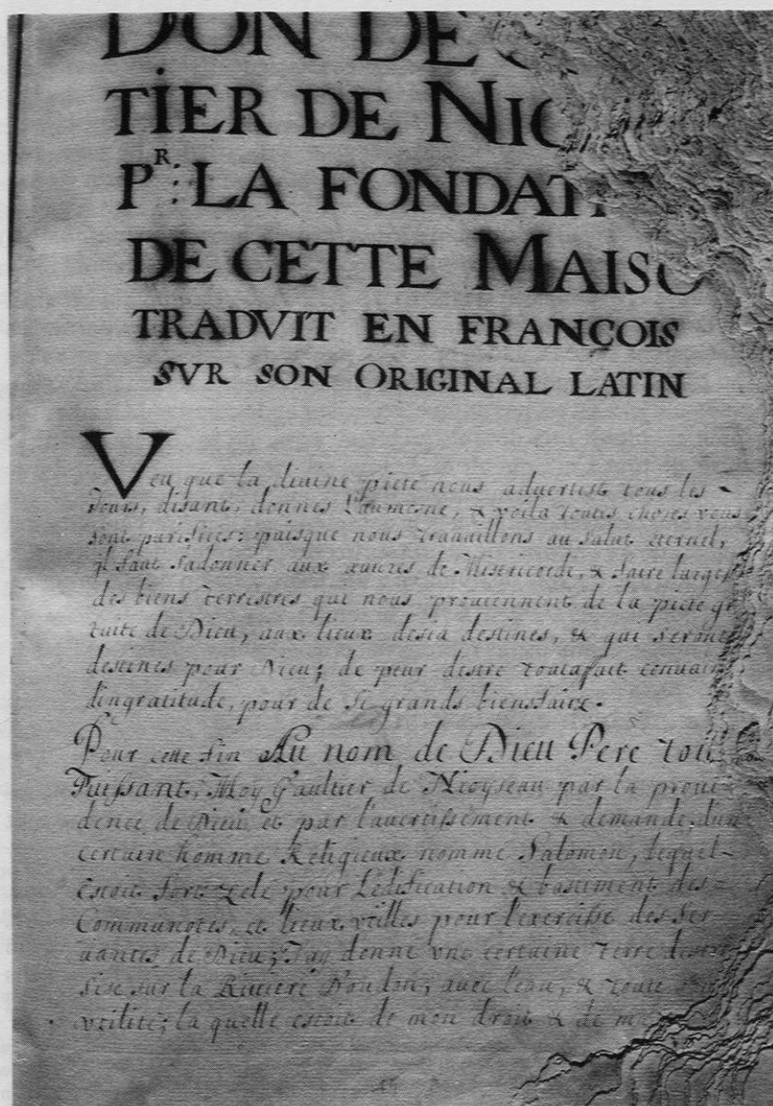
Il s'agit là encore d'un des lignages de la région dont certains membres sont qualifiés de *dominus*. La plupart des mentions qui s'y rapportent figurent dans le cartulaire de l'abbaye de La Roë.

Le mieux connu de ses représentants se nommait Païen de l'Épine. Son épouse se nommait Agnès et il en avait eu deux fils et une fille, Hervé, Guillaume et Agathe (87). Entre 1096 et 1123, il avait fait don d'un chemin à l'abbaye de La Roë, ce qui pourrait témoigner d'excellents sentiments chrétiens (88). Cependant, on apprend dans une notice qu'un beau jour, il

(86) *Cartulaire des sires de Rays* publié par R. BLANCHARD, *Archives historiques du Poitou* (1899), t. XXVIII, n° XLV, Poitiers, 1899, p. 116 et 117 : ce Pierre de Pouancé est *miles*, *dominus*, possède un sceau et dispose du cens de Segré et de Pouancé, mais Geoffroy III de Pouancé le désigne aussi comme « *servienti meo apud Martigneium* ». Sans doute tenait-il pour son parent Geoffroy le château de Martigné.

(87) *Cartulaire de l'Abbaye Notre-Dame de La Roë*, acte 58 : « *Hoc domum concessit Agnes uxor Pagani de Spina et filius Herveus et Guillelmus et Agathes...* ».

(88) *Ibid.*, acte 56 : « *Robertus Olivier et Paganus de Spina dederunt ecclesie de Arbrisel viam juxta clausum campum canonicorum...* ».



Traduction française du cartulaire de Nyoiseau,
monument historique depuis le 6/02/1964
mairie de Nyoiseau (Maine-et-Loire)

p. 15: Gautier de Nyoiseau fait don à l'ermite Salomon d'une terre proche de l'Oudon, pour y fonder une « communauté de servantes de Dieu ».

a volé des bœufs et des vaches appartenant aux chanoines d'Arbrissel. Aggravant sa faute, il les a vendus à un juif de Pouancé de sorte que les chanoines l'ont excommunié ; pour faire lever sa peine, Païen fait alors don de toute sa dîme seigneuriale de la paroisse d'Arbrissel, tant dans le bourg que dans les autres terres (89). Curieuse restitution de dîme qui a plus à voir avec le droit commun qu'avec la réforme grégorienne. Mais au-delà de l'anecdote savoureuse qui témoigne à la fois de la violence de ces temps et du pouvoir grandissant de l'église, ce dernier acte rappelle que Païen de l'Épine détenait encore des dîmes sur Arbrissel, confirmation du titre de seigneur d'Arbrissel qui lui est attribué dans un acte (90). Par ailleurs, on le verra par la suite, il n'est pas indifférent que le juif receleur soit installé à Pouancé.

Aucun acte ne dit de qui Païen était le fils ; cependant, il est certain qu'il était proche parent d'Hervé de l'Épine, premier seigneur mentionné pour Arbrissel. Celui-ci apparaît comme tel entre 1096 et 1123, sous l'épiscopat de Marbode à Rennes à l'occasion du don de l'église d'Arbrissel qu'il fait à Robert d'Arbrissel et à l'église Notre-Dame que ce dernier vient de fonder à La Roë. Et, fait unique dans les actes concernant les seigneurs de la région que nous étudions ici, à la fin du XI^e ou au début du XII^e, Hervé de l'Épine est dit *vir magne nobilitatis* (91). A cette date la formule risque fort d'indiquer une ancienne noblesse et l'on doit se demander d'où elle provient.

(89) *Ibid.*, acte 57 : « *totam decimam quam habebam dominicam in parrochio de Arbrisel tam in burgo quam in omni alias terra...* ».

(90) *Ibid.*, acte 60 : « *venerunt ad Paganum de Spina tunc dominum Arbrissel...* ».

(91) *Ibid.*, acte 55 : « *De Arbrisel: Noscant posteri et presentes qualiter ecclesia de Arbrisel fuit data ecclesie Sancte Marie de Rota cum omnibus appenditiis suis Roberto de Arbrisel viro magne auctoritatis et infinite religionis verbum Dei per diversa loca seminante multi ad suscipienda grana tantis seminis convenere. Inter quos adfuit Herveus de Spina vir magne nobilitatis qui primus suscepta gratia dei verbi Robertum supra scriptum seminatore mercede sua remuneravit. In eodem namque loco dedit ei ecclesiam de Arbrisel cum omnibus ad eam pertinentibus ob remedium anime sue et animabus antecessorum suorum concedente matre sua Deset vel Emma. Quod donum concessit Marbodus Redonensis episcopus, Rogerio archidiacono deprecante.* ».

L'accord de Marbode date cette donation d'entre 1096 et 1123 ; cependant, M. HAMON-JUGNET, dans l'introduction de son édition du cartulaire de La Roë, relève que ce n'est qu'à partir de 1115-1130 que la fondation de Robert d'Arbrissel en forêt de Craon, est désignée par le terme « *Rota* ». Auparavant elle était nommée dans les actes « *ecclesia Sancta Maria de Bosco* ». Retenons seulement ici la valeur chronologique du terme *Rota*, qui signifierait que la donation de l'église d'Arbrissel à Robert n'aurait eu lieu qu'après 1115. Robert étant mort à Orsan dans le Berry en 1117, cela impliquerait qu'il ait reçu le don de Hervé de l'Épine dans l'intervalle 1115-1117. Mais on ne connaît nul texte qui mentionne sa visite dans la région à cette époque ; la dernière remontant à la période qui suivit immédiatement la fondation de Nyoiseau par son compagnon Salomon, en 1109.

Il nous semble plutôt que la présence du terme *Rota* dans cet acte est l'indice d'une rédaction a posteriori, à l'époque où l'abbaye a pris ce nom. D'ailleurs, la manière dont est

Le nom de la mère d'Hervé, Deset *vel* Emma, fournit une piste intéressante ; il figure en effet dans la longue liste des dix enfants d'Hervé de Martigné sous la forme de Deusset (92). Mais, dira-t-on, même s'il est rare, ce nom peut avoir été porté par plusieurs femmes. La réponse, preuve définitive du lien entre les familles de l'Épine et de Martigné, figure dans un acte de 1094 passé en faveur de Marmoutier par Gautier Hai, fils d'Hervé de Martigné. Celui-ci, en même temps que sa femme Basilie, procède à de très nombreux dons en faveur de cette abbaye, dans la région de Pouancé. Or, parmi les témoins figurent Hervé de l'Épine et un autre Hervé, que l'acte dit être l'un et l'autre des neveux de Gautier Hai (93).

La filiation apparaît alors clairement : Hervé de l'Épine est fils de Deusset, la sœur de Gautier Hai, et donc petit-fils de Hervé de Martigné. Cependant, dans aucun autre acte, les membres de la famille de Martigné-Pouancé ne sont qualifiés de nobles. Ils auraient pu transmettre aux de l'Épine pouvoir et possessions, par exemple l'église d'Arbrissel (94), tandis que la noblesse serait parvenue à Hervé par le lignage de son père. Mais on sait que l'absence de mention ne constitue pas une preuve, surtout dans le cas d'une documentation aussi lacunaire. De plus aucun acte ne fait mention de ce père.

Une piste, mais bien ténue, mérite peut-être d'être mentionnée : dans un acte datable d'entre 1064 et 1066, où Jean 1^{er} de Dol-Combours confirme à Marmoutier la possession du prieuré de Combours, près de

désignée la mère d'Hervé de l'Épine — « *Deset vel Emma* » — semble indiquer que l'acte n'a pas été rédigé dans l'instant, mais à partir de souvenirs incertains ; à moins qu'il ne s'agisse vraiment d'un prénom double comme dans le cas d'Édith-Mathilde, reine de Grande-Bretagne, mais nous n'en avons pas rencontré d'exemple dans la documentation exploitée pour cette région. Un dernier indice chronologique tient dans le fait que Hervé dit avoir été touché par la prédication de Robert. Or, selon J.M. BIENVENU (*L'étonnant fondateur de Fontevraud, Robert d'Arbrissel*, Nouvelles éditions latines, Paris, 1981, p. 52) celui-ci prêcha dans le diocèse de Rennes entre 1096 et 1098, date à laquelle il quitta définitivement La Roë. On peut donc conclure que presque tout milite pour dater la donation de l'église d'Arbrissel à La Roë, des dernières années du XI^e siècle.

(92) Dom MORICE, *op. cit.*, t. 1, col. 415.

(93) Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1, pièces 3 et 3 bis (deux parchemins au texte identique) : « ... *Testes sunt : Alfredus monachus - Rainaldus monachus - Gauffredus monachus. Herveus de Spina et alter Herveus nepotes Gualterii qui istam donationem concesserunt...* ». Voir aussi Dom MORICE, *Preuves*, t. 1 col. 485, qui en donne une version tronquée, mais avec les mêmes témoins.

(94) Il ne fait aucun doute que les biens majeurs de la famille de l'Épine proviennent d'un lignage féminin : le don de l'église d'Arbrissel et de toutes ses dépendances, fait à La Roë par Hervé de l'Épine, se fait avec le consentement de sa mère Deset ou Emma (*Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë...*, Acte 56 : « *concedente matre sua Deset vel Emma* »). Plus tard, Païen, fils de Hervé donne à La Roë un emplacement proche de l'église en rappelant qu'elle avait appartenu à sa grand-mère Emma (*ibid.*, Acte 60 (1128-1138) : « *concederet eis plateam que erat juxta ecclesiam que fuerat Emme avie sue* »).

Jean II témoignent des laïcs, Ignoguendis sa mère, Basile son épouse, Eudo Spina, Haimo Spina, Johannes Chaorcin... (95) Ces Eudo et Hamo Spina que l'on trouve à Combour appartiennent-ils à la même famille que notre Herveus de Spina? Basile épouse de Jean II de Dol a-t-elle un rapport familial avec cette Basile qui sera plus tard l'épouse de Gautier Hai? Et ce Johannes Chaorcin est-il apparenté aux nombreux Chaorcin qui figurent dès le XI^e siècle dans l'entourage des barons de Craon (96)? Par ailleurs, pourquoi Hervé de Martigné est-il entendu comme témoin lors du procès entre Marmoutier et Saint-Sauveur de Redon à propos de Béré (97)? Aucune certitude n'apparaît, mais un faisceau de présomptions qui laisse entrevoir chez les puissants de la Haute-Bretagne au XI^e siècle, un brassage entre anciennes familles de noblesse carolingienne et le groupe montant des *militēs*. Il en résulte une grande mobilité géographique des familles et d'étranges unions hypergamiques où l'époux n'apporte souvent que le pouvoir militaire tandis que l'épouse transmet noblesse et patrimoine.

Faute de textes relatifs à son ascendance, revenons à la descendance d'Hervé de l'Épine. On lui connaît un fils, Guillaume (98), mais qui ne

(95) Dom Morice, *Preuves*, t. 1, col. 454-455: « Possessions du prieuré de Combour confirmées par Jean et Gueldouin Seigneurs de Dol: ... De Laicis ipse D. Johannes, Ignoguendis mater ejus, Basilia uxor ejus, Eudo Spina, Thomas fil. Boterii, Haimo Spina... ».

(96) Cent ans après cet acte en 1173, une coalition de seigneurs de l'est de la Haute-Bretagne, menée par Raoul de Fougères, se dresse contre la domination qu'exerce Henri II Plantagenet sur la Bretagne. Elle aboutit à une sévère défaite qui voit 82 chevaliers ou écuyers être faits prisonniers à Dol. Leurs noms ont été conservés et l'on peut relever parmi eux certains qui se rattachent à la région étudiée ici, comme Hervé de Vitré, Renaud de la Marche (au lieu-dit « La Marche » en Le Pertre-Ille-et-Vilaine, se voit encore une motte qui a dû porter une construction de pierre), Renaud le Chat (famille présente à Soudan en Loire-Atlantique au XII^e siècle), mais aussi *Haimon l'Espine ou Spina et Jean Chaourcin* (Dom MORICE, *Histoire de la Bretagne*, t. I, p. 992, et Dom LOBINEAU, *Histoire de la Bretagne*, t. I, p. 160). L'identité des noms et des prénoms ne peut être due au seul hasard et il se pourrait que ce soient là des descendants des combourgeois du XI^e siècle, Hamo Spina et Johannes Chaorcin, venus s'installer aux confins de l'Anjou, du Rennais et du Nantais.

(97) Dom MORICE, *op. cit.*, t. 1, col. 420: « Procès entre Marmoutier et Saint-Sauveur de Redon à propos de Béré: et ibidem provocavit eum rursus pro eadem causa ad apostolicam sedem audiente ipso Tehadio et Guidone fratre ejus, Herveo de Martiniaco, Mainone Raslio, Rivallonio de Solzein, Popardo et Godeverto filio Ansberti, Alano de Madum et multiis aliis audientibus... ».

(98) Cartulaire de l'abbaye Notre-Dame de La Roë, *op. cit.*, acte 56: « No longo tempore post Guillelmus filius Hervei de Spina dedit ecclesie de Arbrisel campum de vinea, vindentibus et concedentibus cognatis suis, Herveo Hunlart, Gesser, Jodoimo, Guillermo, Gauterio de Beria. Hoc donum concessit Guillelmus de Guircheia super pontem domus sue, Herveo abbati de Rota cum quo erat Robertus de Montenazeio, Robertis juvenis, tota curia Guillermi teste ».

semble pas avoir été longtemps seigneur d'Arbrissel (entre 1096 et 1123), si même il l'a jamais été. En effet lorsqu'il donne une vigne à La Roë, il doit requérir l'assentiment de cinq de ses cousins, dont un nommé Gautier de Béré, ce qui renforce l'hypothèse de liens de dépendance entre les seigneurs de Châteaubriant et la famille de l'Épine.

Très vite, dès les années 1128-1138, c'est Païen de l'Épine, évoqué au début de ce paragraphe, qui devient seigneur d'Arbrissel. Nul doute qu'il soit parent d'Hervé de l'Épine en raison à la fois de l'identité de nom et de seigneurie. Mais aucun texte ne dit à quel degré. Pour des raisons chronologiques, nous pensons qu'une génération les sépare : le premier disparaît vers la fin du XI^e siècle, tandis que le second ne meurt qu'entre 1128 et 1138. Par ailleurs, à trois reprises, vers 1090, en 1094 et vers 1095, apparaissent dans l'entourage de Gautier Hai et par deux fois en même temps que Hervé de l'Épine, un Païen de Marcillé (99), un Païen de Pouancé (100) et un Païen Vicaire (101). Le contexte autorise à penser qu'il s'agit du même personnage, membre de la famille de l'Épine et apparenté au seigneur de Martigné-Pouancé, Gautier Hai, ce qui lui vaut diverses délégations de pouvoir. C'est lui, pensons-nous, qui deviendra *dominus* d'Arbrissel après la disparition de Hervé de l'Épine et de son fils Guillaume (102), et sera alors nommé Païen de l'Épine. Ainsi, plutôt qu'un lien père-fils que ne mentionnent jamais les textes, il faut préférer voir entre eux un rapport oncle-neveu.

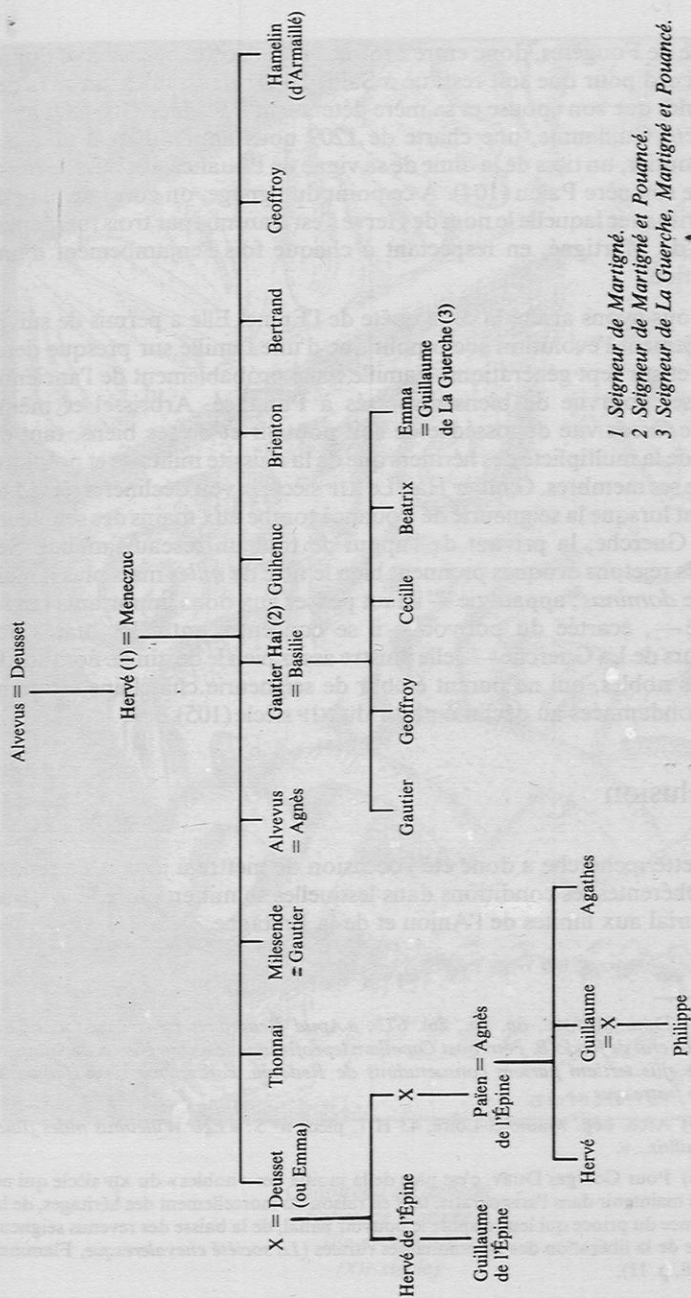
De son épouse Agnès, Païen eut trois enfants, Hervé, Guillaume et Agathe (cf. *supra*). Hervé apparaît dans un acte de l'évêque de Rennes,

(99) Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1, Prieuré de Pouancé (abbaye de Marmoutier), pièce 1, original, don d'Haimericus Capellus, environ 1090 «...*Affuerunt (...) omnibus presentes viri quorum sub scripta sunt nomina : probati et donei testes... Herveus de Spina.. Paganus de Marciliaco.. Signum + Gualterii Haïci*».

(100) *Ibid.*, pièces 3 et 3 bis, originaux identiques des donations de Gautier Hai et de son épouse Basile à Marmoutier : «...*Hujus testes sunt : Herveus de Spina et alter Herveus nepotes Gualterii.. Pagani de Poenciaco.. Facta est donatio apud Poenciacum castellum suum. anno ab incarnatione dni MXCIII*».

(101) *Cartulaire de Redon...*, acte CCCLXXX, p. 336 : «*De Primauderia (ann. circiter 1095). Post multum vero temporis, contigit quod Gauterius Hai, qui Poenceio castro et terre adjacenti in illis diebus dominabatur, venit Jovinum... adsistentibus in presencia Gaufrido filio ejus, qui hanc rem adprobavit, et Gaudino de Priveria, et Hamelin de Armalle, et Pagano vicario...*»

(102) La disparition de Hervé et de son fils Guillaume de l'Épine demeure inexplicée. D. BODARD DE LA JACOPÈRE (*Les Chroniques craonnaises*, Le Mans, 1871, p. 144) affirme que Hervé, premier abbé de La Roë, n'était autre que Hervé de l'Épine qui s'était fait moine après avoir fait don de l'église d'Arbrissel à Robert du même nom. Cette explication de l'éclipse de la branche aînée des de l'Épine a tout pour séduire, ne serait-ce qu'en raison de sa similitude avec le destin de la famille de Pouancé. Malheureusement, Bodard ne fournit aucune preuve et nous n'avons rien trouvé de semblable dans les textes.



- 1 Seigneur de Martigné.
- 2 Seigneur de Martigné et Pouancé.
- 3 Seigneur de La Guerche, Martigné et Pouancé.

La descendance de Hervé de Martigné et la constitution d'une grande seigneurie

Étienne de Fougères, donc entre 1168 et 1178. A cette occasion, il donne son accord pour que soit restitué à Saint-Pierre de Rennes, un tiers des coutumes que son épouse et sa mère détenaient à Rannée (103). Quant à son frère Guillaume, une charte de 1209 nous apprend qu'il donne à Marmoutier, un tiers de la dîme de sa vigne de Pouancé, il s'intitule *miles* comme son père Païen (104). A ce point du lignage, on constate la belle régularité avec laquelle le nom de Hervé s'est transmis par trois fois depuis Hervé de Martigné, en respectant à chaque fois l'enjambement d'une génération.

Nous avons arrêté là cette quête de l'Épine. Elle a permis de suivre partiellement l'évolution socio-politique d'une famille sur presque deux siècles et sur sept générations. Famille issue probablement de l'ancienne noblesse, pourvue de biens dispersés à Pouancé, Arbrissel et même Rannée, assez vite dépossédée de son pouvoir et de ses biens, tant en raison de la multiplicité des héritiers que de la réussite militaire et politique d'un de ses membres, Gautier Hai. Le XII^e siècle la voit décliner irrémédiablement lorsque la seigneurie de Pouancé tombe aux mains des seigneurs de La Guerche, la privant de l'appui de tout un réseau familial. Ses derniers rejetons évoqués prennent bien le titre de *miles* mais plus jamais celui de *dominus* ; appauvrie — il faut penser aux dons importants faits à la Roë —, écartée du pouvoir — il se concentre entre les mains des seigneurs de La Guerche —, elle illustre assez bien le destin de nombre de familles nobles, qui ne purent établir de seigneurie châtelaine et furent alors condamnées au déclin à partir du XII^e siècle (105).

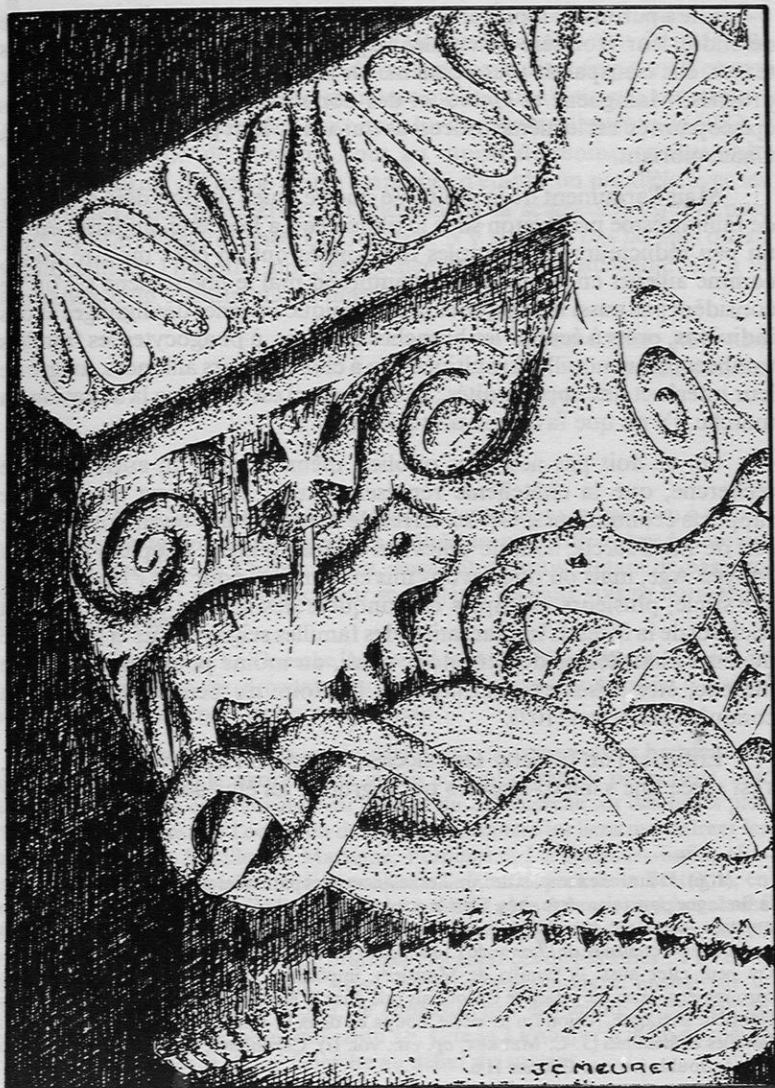
Conclusion

Cette recherche a donc été l'occasion de mettre à jour et de rendre plus cohérentes les conditions dans lesquelles se mit en place le système seigneurial aux limites de l'Anjou et de la Bretagne.

(103) Dom MORICE, *op. cit.*, col. 673 : « *Apud Redoniam redemimus quandam terram que erat de feodo B. Petri post Capellam leproforum, de uxore Hervei de Spina, et de matre ejus tertiam partem consuetudinis de Redonia, concedente ipso Herveo & Willelmo fratre ejus...* ».

(104) Arch. dép. Maine-et-Loire, 43 H 1, pièce n° 5 : « *Ego Willelmus miles filius pagani militis...* ».

(105) Pour Georges DUBY, c'est plus de la moitié des « nobles » du XII^e siècle qui ne purent se maintenir dans l'aristocratie, tant en raison du morcellement des héritages, de la concurrence du prince qui leur dispute le pouvoir banal, de la baisse des revenus seigneuriaux que de la libération des communautés rurales (*La société chevaleresque*, Flammarion, 1988, p. 11).



*Chapiteau à l'agneau
Église de Rannée
Ille-et-Vilaine
(XI^e siècle)*

Elle a permis de montrer que, si la volonté des souverains bretons de défendre leur frontière orientale n'apparaît pas directement dans les textes, elle transparait tout de même au travers de l'installation de deux proches, Mainguené et Hervé, et des donations qu'il leur fait de biens épiscopaux ; c'est le même processus qui a été décrit par J.P. Brunterc'h à Châteaubriant.

Mais l'argument de la politique ducale, que l'on doit déjà suspecter de militantisme pro-breton sous la plume de La Borderie, apparaît en soi un peu réducteur : les exemples développés ont en effet montré qu'ici, comme ailleurs en Bretagne, on comprend mal le phénomène si l'on ne considère pas aussi la logique et la dynamique internes des lignages et des individus, prêts à écarter les branches cadettes, à phagocyter les familles tombées en quenouille, à multiplier ou à changer leurs alliances, au gré de leur intérêt et des opportunités ; de surcroît, il est clair que la situation en marche n'a pu que favoriser un tel jeu (106).

On ne doit pas non plus oublier, même si c'est un autre sujet de recherche, que la châtelainie représente aussi une forme nouvelle de rapports économiques. Or, les terres de Martigné et Pouancé et celle du sud de La Guerche sont de celles qui ne furent guère peuplées jusqu'au Moyen Age, mais où nous avons mis en lumière, pour le XI^e et surtout le XII^e siècle, plusieurs exemples de conquête des sols au détriment de la friche et de la forêt. L'implantation des familles seigneuriales et la réussite de leurs châtelainies doivent donc aussi, au moins pour ces régions de marche, être mises en relation avec l'histoire du peuplement et de la conquête des terres (107).

Enfin, si l'on franchit sept siècles et demi, on observe qu'il y a peu, s'est créée une « micro-région » qui regroupe les élus des cantons fronta-

(106) D'autres exemples de familles seigneuriales partagées un temps entre l'Anjou et la Bretagne pourraient être cités. C'est le cas de la famille de Craon qui pencha au milieu du XI^e, très fortement vers Vitré et la Bretagne, au point d'amener le comte d'Anjou à prononcer la commise de l'honor de Craon, pour le ramener définitivement dans son camp. On peut citer aussi la famille de Moutiers, implantée, sans doute depuis les temps carolingiens, aussi bien dans le Craonnais que dans le Rennais, mais que la fixation de la frontière Bretagne, Anjou fin XI^e siècle, coupa en deux et empêcha d'accéder au rang des familles châtelaines (J.-C. MEURET, *op. cit.*, vol. II). Cependant, aucune ne réussit aussi bien le double jeu que Gautier Hai.

(107) Pour la répartition du peuplement antique dans cette région, voir J.-C. MEURET, *op. cit.*, vol. I, p. 90-91 et vol. III, p. 90-1. Pour les défrichements, *ibid.*, vol. II, p. 184-185 et p. 296-370. Il a déjà été dit que l'un des attributs les plus sûrs de la seigneurie châtelaine consiste dans la détention de droits liés à la *foresta*. Or, dans cette région les seigneuries furent bien pourvues en forêts — massifs de La Guerche, d'Araize, d'Ombrée —, leurs détenteurs en tiraient des revenus substantiels et là comme ailleurs, ils y puisèrent largement lorsqu'ils voulurent doter des abbayes ou des bourgs défricheurs.

liers de cette région de marche. Elle s'est donné pour but de dépasser les barrières administratives départementales et régionales afin de promouvoir et coordonner des actions de développement. Il est frappant d'observer que la naissance de cette structure politique « flottante » et supra-frontalière est intervenue à la suite de la loi de décentralisations de 1982, à une époque sinon de dilution, tout au moins de remise en cause du pouvoir central ; et l'on ne peut s'empêcher d'établir un parallèle avec les circonstances qui présidèrent à l'éclosion de la seigneurie double puis triple de Martigné-Pouancé-La Guerche. N'y aurait-il pas là, plus qu'un bégaïement de l'histoire, une résurgence politique et humaine liée à la permanence du « sentiment de marche » ? (108)

Jean-Claude MEURET
Docteur-es-lettres

RÉSUMÉ

Au XI^e siècle, sur les confins orientaux de la Bretagne, se met peu à peu en place un réseau de puissantes seigneuries châtelaines qui, de Fougères à Ancenis, en passant par Vitré et Châteaubriant, auraient constitué autant de bastions établis par les ducs de Bretagne pour se protéger de leurs voisins normands, manceaux et angevins.

Les seigneuries de La Guerche, Martigné et Pouancé se placent au cœur de ce mouvement, mais les circonstances et les acteurs de leur éclosion n'étaient jusqu'ici connus que par des travaux anciens.

L'étude approfondie et la confrontation des sources écrites bretonnes et angevines, ainsi que le choix d'une vision supra-frontalière permettent tout d'abord d'établir la connaissance du lignage de La Guerche sur des bases plus sûres. Elles sont ensuite l'occasion de mettre en lumière les liens qui unirent les trois seigneuries et familles de Martigné, Pouancé et La Guerche. Enfin, elles obligent à nuancer la vision traditionnelle de la frontière est de la Bretagne, en montrant que le mouvement des châtelennies y doit peut-être moins à la volonté des comtes ou des ducs, qu'à la logique propre des lignages seigneuriaux, au jeu de leurs réseaux familiaux, à leur pratique des alliances opportunes ou à l'effacement de certains d'entre eux. Ainsi, en trois générations, à cheval sur la frontière entre Bretagne et Anjou, se constitue une étonnante seigneurie de marche qui naît à Martigné au milieu du XI^e, s'étend à Pouancé à la fin du même siècle et s'agrège à celle de La Guerche au début du suivant.

(108) A la fin de ce travail, nous tenons à exprimer toute notre gratitude à M. H. Guillotel qui, en 1990, avec beaucoup d'amabilité, nous a fait profiter de ses conseils éclairés, de sa profonde connaissance des sources bretonnes médiévales, et qui a accepté de relire et d'annoter ces pages.